

OMPI



WO/PBC/13/3(a)

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 novembre 2008

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET

Treizième session
Genève, 10 et 11 décembre 2008

RAPPORT RÉCAPITULATIF SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2006-2007

Document établi par le Secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I.....	3
RÉSUMÉ.....	3
SECTION II	6
INTRODUCTION.....	6
SECTION III.....	9
EXAMEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME.....	9
<i>Résultats globaux combinés</i>	9
<i>Utilisation des ressources</i>	10
Gains d'efficacité administrative en 2006-2007	10
Dépenses par objet de dépense	12
Utilisation des ressources – Ressources autres qu'en personnel.....	15
Utilisation des ressources – Ressources en personnel.....	15
<i>OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'OMPI : réalisations et difficultés</i>	17
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : promouvoir une culture de la propriété intellectuelle.....	17
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : intégrer la propriété intellectuelle aux politiques et programmes nationaux de développement.....	22
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : développement progressif du droit international de la propriété intellectuelle	27
OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : fourniture de services de qualité dans le cadre des systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle	31
OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 : renforcement de l'efficacité de la direction et de l'appui administratif à l'OMPI	38
<i>CONCLUSIONS</i>	43
SECTION IV	46
ANNEXES	46
<i>ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE</i>	46
<i>ANNEXE 2 : ÉVALUATION DES RÉSULTATS : LE CODE DE COULEURS INSPIRÉ DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE</i>	48
<i>ANNEXE 3 : DÉFINITION DES RUBRIQUES BUDGÉTAIRES</i>	49
<i>ANNEXE 4 : UTILISATION DU BUDGET ET RÉPARTITION PAR PROGRAMME EN 2006-2007</i>	52
<i>ANNEXE 5 : DÉPENSES RÉELLES PAR POSTE ET TYPE DE RECETTES POUR 2006-2007</i>	53
<i>ANNEXE 6 : RAPPORT SUR LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007</i>	54
<i>ANNEXE 7 : UTILISATION DU BUDGET ET VARIATION EN 2006-2007</i>	55
<i>ANNEXE 8 : POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007</i> .	56

SECTION I

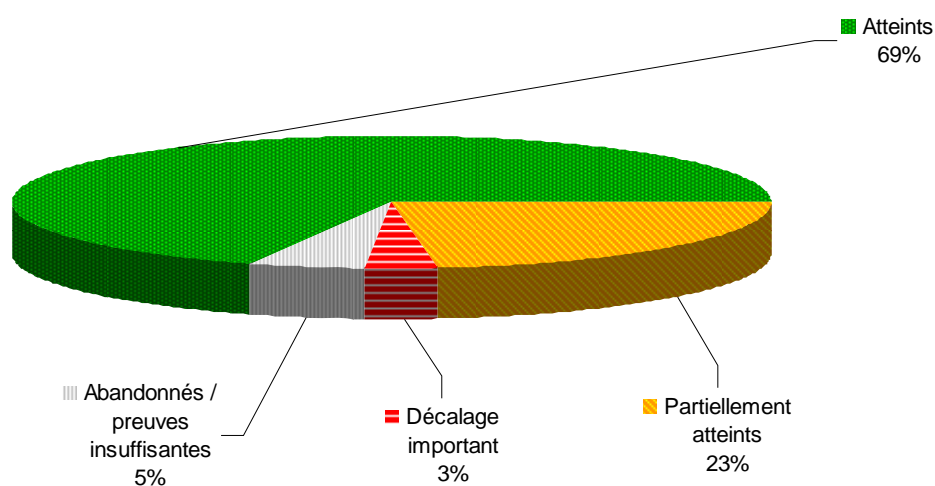
RÉSUMÉ

1. L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) apprécie cette occasion de partager avec tous ses États membres et les autres parties prenantes des informations sur les avancées réalisées et les travaux exécutés en 2006-2007. Le Rapport récapitulatif sur l'exécution du programme en 2006-2007 est un élément fondamental de la politique du Secrétariat visant à faire de l'OMPI une organisation opérant dans la transparence, soucieuse des comptes à rendre et axée sur les résultats. En plus de ce récapitulatif, des rapports détaillés sur l'exécution des différents programmes en 2006-2007 ont été établis; ils font l'objet du document WO/PBC/13/3(b).

2. Ce rapport fait état de nombreux succès et indicateurs de bonne exécution, mais il a aussi servi à déceler des problèmes et à identifier des domaines où l'Organisation fera mieux à l'avenir.

3. À la fin de 2007, l'OMPI avait pleinement atteint 92 (69%) de ses 133 résultats escomptés. Elle en avait partiellement atteint 31 autres (23%). Cinq résultats escomptés (4%) accusaient un décalage important et n'avaient pas été atteints. Cinq des 133 résultats escomptés avaient été abandonnés au cours de la période d'exécution, ou étaient insuffisamment attestés au moment de l'établissement du présent rapport.

**Figure 1 : Performance de l'Organisation en 2006-2007
(réalisation des résultats escomptés)**



4. L'OMPI et les plus de 1200 personnes qu'elle emploie œuvrent en permanence à promouvoir l'utilisation efficace et la protection de la propriété intellectuelle à travers le monde. Les dépenses de l'Organisation pour l'exercice biennal 2006-2007 se sont élevées à 532,6 millions de francs suisses. Ces ressources ont contribué aux réalisations suivantes :

- progression des recettes supérieure de 14,7% aux estimations initiales (609,3 millions de francs suisses alors qu'on en attendait 531 millions);
- augmentation de 19,3% du nombre des demandes PCT , passé de 256 956 en 2004-2005 à 306 512 en 2006-2007;
- accroissement de 33,9% du nombre des enregistrements internationaux dans le cadre du système de Madrid (passé de 56 548 en 2004-2005 à 75 695 en 2006-2007) et progression de 120% du nombre des renouvellements (passé de 14 841 en 2004-2005 à 32 683 en 2006-2007);
- quarante pays ont bénéficié de conseils d'ordre législatif et juridique fournis par l'OMPI en rapport avec la révision en cours ou prévue de leur législation de propriété intellectuelle ou l'établissement d'une nouvelle législation. Dans ce contexte, six pays ont modernisé leur législation de propriété industrielle et neuf leur législation sur le droit d'auteur et les droits connexes;
- plus de 20 offices de propriété intellectuelle, de toutes régions, ont mis en place des procédures administratives nouvelles ou révisées en s'appuyant sur les conseils fournis par l'OMPI;
- trente offices de propriété intellectuelle, de toutes régions, ont gagné en efficacité, ont réduit leurs arriérés et ont accéléré leurs opérations d'examen grâce à l'utilisation d'outils de recherche et de bases de données modernes et grâce à la simplification et l'automatisation des opérations;
- renforcement des capacités nationales en ressources humaines dans le domaine de la propriété intellectuelle grâce aux cours d'enseignement à distance de niveau avancé offerts par l'Académie mondiale de l'OMPI, qui comptaient 43 000 inscrits à la fin de 2007;
- adoption du Traité révisé de Singapour sur le droit des marques;
- nombre des Parties contractantes du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) porté à 64 et nombre des Parties contractantes du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) porté à 62;
- réduction du montant de la taxe de base à payer pour l'enregistrement international d'une marque dans le cadre du système de Madrid pour les déposants originaires des pays les moins avancés membres de l'Union de Madrid, par le jeu d'une modification du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid qui est entrée en vigueur en 2006.

5. Pour aider l'OMPI à devenir plus performante, il faut que l'exécution et l'impact de ses programmes soient mesurés. Durant l'exercice biennal 2006-2007, l'Organisation a mis plus fortement l'accent sur la reddition de comptes et la transparence. À cet effet, elle a renforcé les systèmes de contrôle internes en poursuivant le développement de son système de gestion axée sur les résultats, en mettant en place une Équipe d'experts chargé du programme et

budget, en améliorant le Rapport sur l'exécution du programme et les indicateurs d'exécution, en révisant la Charte de l'audit interne, en établissant une première Politique d'évaluation de l'OMPI et en constituant le Comité d'audit de l'OMPI.

6. Ce rapport a aussi permis d'identifier quatre domaines dans lesquels l'amélioration doit se poursuivre : planification stratégique, planification des programmes et des projets, amélioration des liens entre ressources prévues et résultats escomptés et surveillance et évaluation (voir les paragraphes 99 à 107).

SECTION II

INTRODUCTION

7. Le présent rapport récapitulatif se fonde sur les données d'autoévaluation fournies par les responsables de programme dans les rapports internes sur l'exécution de leur programme. Les chefs de programme de l'OMPI assument la responsabilité de l'exactitude des données et de l'analyse qui en est présentée dans le rapport. La Division de l'audit et de la supervision internes a aussi examiné les informations données ci-après. Le Bureau du contrôleur a fourni les données financières et relatives aux postes, et le Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) a fourni les autres données concernant les ressources humaines.

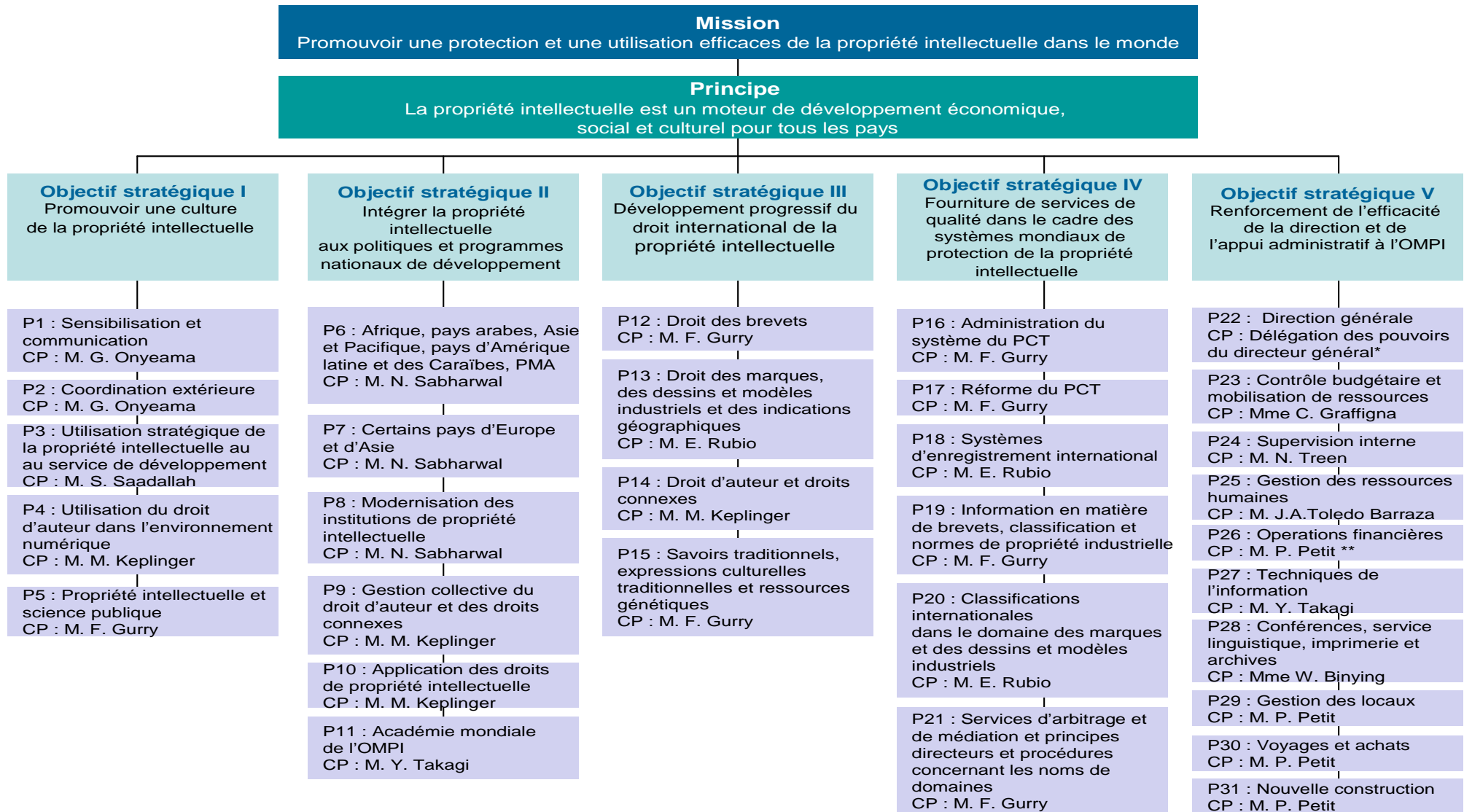
8. Aux fins de ce rapport sur l'exécution du programme dans l'exercice biennal écoulé, quelques changements ont été apportés à la méthodologie et à la présentation du rapport. On trouvera dans les annexes 1 et 2 des précisions concernant la méthodologie et le processus d'élaboration du rapport.

9. Ce rapport biennal est organisé autour des objectifs définis dans les orientations stratégiques de l'OMPI. Des rapports plus détaillés sur chaque programme figurent dans le Rapport sur l'exécution des différents programmes en 2006-2007 (document WO/PBC/13/3(b)).

10. Les orientations stratégiques de l'OMPI comprennent 31 programmes regroupés sous cinq objectifs stratégiques (voir les figures 2 et 3). Il incombe aux chefs de programme d'atteindre les objectifs fixés pour leur programme et les principaux indicateurs d'exécution et d'indiquer où en est leur réalisation, qui elle-même concourt à la réalisation de l'objectif stratégique correspondant. Leurs rapports, ajoutés aux informations fournies par le Bureau du contrôleur, ont servi de base à l'élaboration du Rapport sur l'exécution du programme en 2006-2007.

11. Par ailleurs, la Division de l'audit et de la supervision internes a tiré certaines conclusions, qui figurent à la section 3 (voir les paragraphes 99 à 107).

Figure 2 : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'OMPI POUR 2006-2007

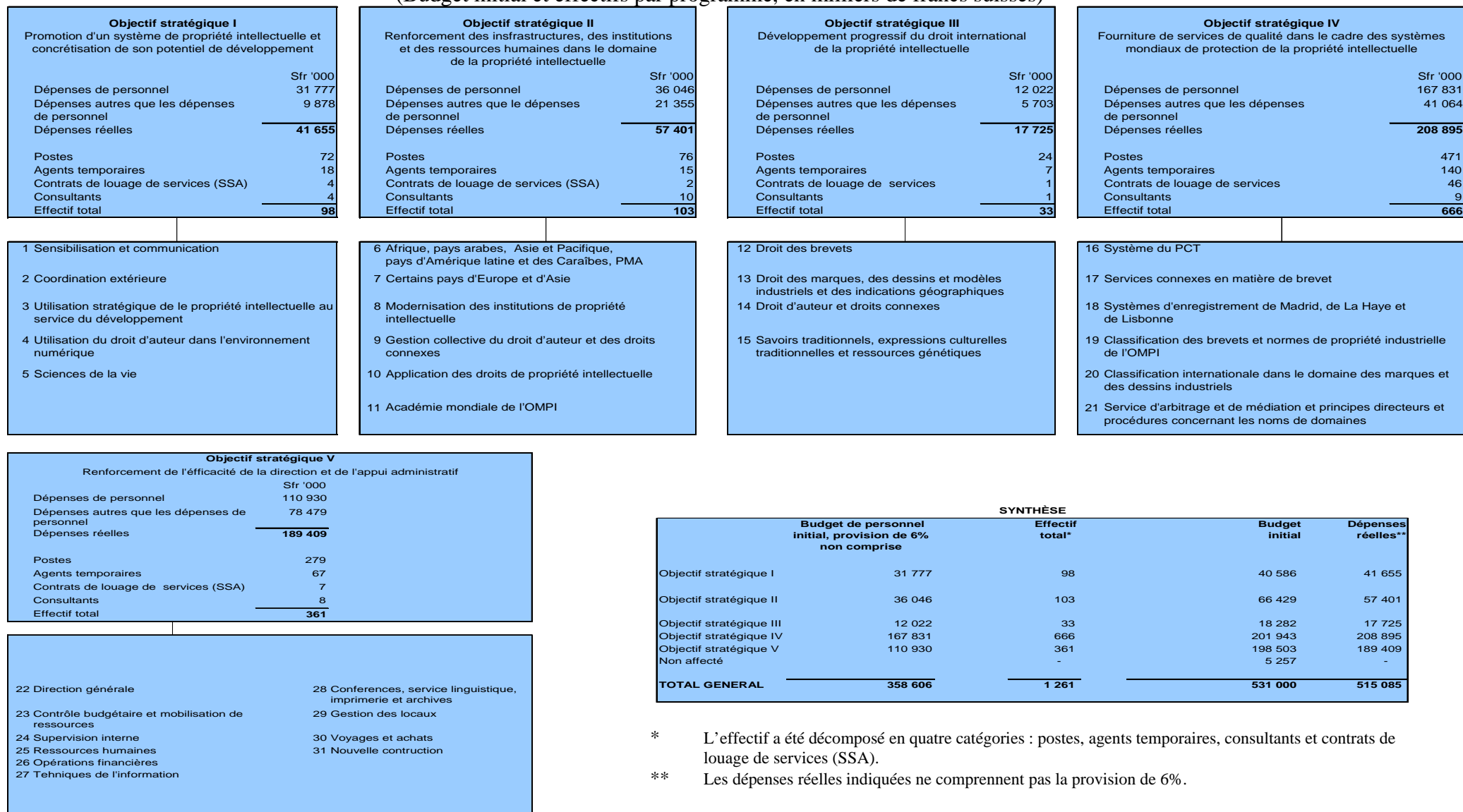


* Programme 22 : Le directeur général a délégué ses pouvoirs au Bureau du conseiller juridique, au Cabinet du directeur général et au Bureau de la planification stratégique et du développement des politiques.

** Programme 26 : M. P. Petit était en charge des opérations financières jusqu'en novembre 2007. Ensuite, Mme C. Graffigna a pris en charge le programme 26.

Figure 3 : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'OMPI ET BUDGET APPROUVÉ POUR 2006-2007

(Budget initial et effectifs par programme, en milliers de francs suisses)



* L'effectif a été décomposé en quatre catégories : postes, agents temporaires, consultants et contrats de louage de services (SSA).

** Les dépenses réelles indiquées ne comprennent pas la provision de 6%.

SECTION III

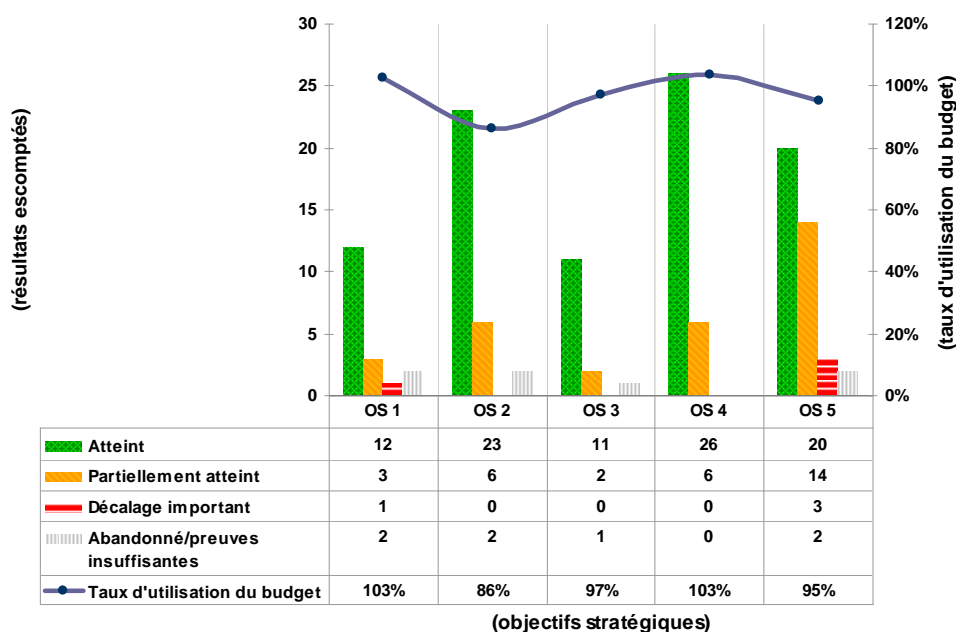
EXAMEN DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

RÉSULTATS GLOBAUX COMBINÉS

12. Pour l'exercice biennal 2006-2007, un budget initial de 531 millions de francs suisses (dépenses de personnel et dépenses autres) a été approuvé pour financer l'exécution des programmes de l'OMPI. Ce budget initial était fondé sur le montant du budget révisé de 2004-2005. Les États membres n'ayant pas approuvé le budget révisé proposé pour 2006-2007 (document WO/PBC/12/2), le budget a été ajusté en application de la clause de flexibilité et pour tenir compte de transferts internes. Selon le Rapport de gestion financière pour 2006-2007 (document WO/PBC/13/2), le budget ajusté est le budget initialement approuvé par les États membres pour l'exercice biennal 2006-2007 augmenté des transferts et ressources allouées au titre de la clause de flexibilité (postes), soit un montant total de 535,1 millions de francs suisses.

13. À la fin de 2007, l'Organisation a fait état d'un montant effectif de dépenses de 515,1 millions de francs suisses. Ce montant ne comprenait pas la somme de 17,5 millions de francs suisses réservée au titre d'une provision, équivalant à : a) 6% des dépenses biennales de personnel au titre d'une provision destinée à couvrir les engagements financiers à long terme de l'Organisation liés aux cessations de service et aux prestations médicales après la cessation de service ; et b) le coût des 38 postes supplémentaires qui avaient été pourvus à la fin de 2007 (sur les 49 postes supplémentaires créés et attribués au cours de l'exercice biennal au titre de la clause de flexibilité).

Figure 4 : Utilisation du budget et résultats escomptés en 2006-2007



14. À la fin de 2007, l'Organisation a pleinement atteint 92 (69%) des 133 résultats escomptés au total et en a partiellement atteint 31 autres (23%). Cinq (4%) des résultats escomptés accusent un décalage important parce que des activités n'ont pas pu se matérialiser comme prévu. Cinq des 133 résultats escomptés ont été abandonnés au cours de la période d'exécution, ou les preuves de leur réalisation étaient insuffisantes au moment d'établir le rapport (voir la figure 4).

15. Même si l'exécution du programme s'est heurtée à plusieurs difficultés internes et externes, qui sont évoquées lorsque cela est possible dans le présent rapport, on peut constater que la performance de l'Organisation est dans l'ensemble très positive, comme le montre la prédominance des classements en vert dans la figure 4.

16. L'élaboration du Rapport sur l'exécution du programme en 2006-2007 s'est heurtée à certaines limitations : absence de jalons et de repères dans certains cas et, dans d'autres cas, indicateurs ne répondant pas aux critères voulus (critères SMART¹). Pour l'exercice biennal suivant, des indicateurs d'une qualité sensiblement améliorée ont été incorporés au programme et budget proposé pour 2008-2009.

UTILISATION DES RESSOURCES

Gains d'efficacité administrative en 2006-2007

17. Pour la seconde fois au cours de l'exercice biennal et aux fins du présent rapport, des gains d'efficacité ont été constatés par le Bureau du contrôleur dans un certain nombre de domaines administratifs. Les indicateurs élaborés dans le cadre du programme et budget pour 2006-2007 étaient une première tentative pour fournir aux États membres des preuves concernant les gains d'efficacité. Toutefois, la qualité des indicateurs souffrait de certaines faiblesses. Aussi prend-on actuellement des mesures correctives et les améliorations apportées aux indicateurs de gain d'efficacité se refléteront dans les rapports futurs.

18. Six indicateurs étaient présentés dans le programme et budget pour 2006-2007 : ils avaient été spécifiquement choisis comme les plus représentatifs pour mesurer l'efficience dans l'Organisation. La figure 5 ci-dessous actualise l'information pour chaque indicateur, le gain réel d'efficacité sur l'exercice biennal 2006-2007 étant comparé à la référence de 2004-2005 et aux objectifs convenus pour 2006-2007.

¹ SMART : précis, mesurable, atteignable, réaliste et inscrit dans un calendrier précis.

Figure 5 : Gains d'efficacité enregistrés en 2006-2007

Domaine	Référence 2004-2005	Objectif pour 2006-2007	Chiffres effectifs 2006-2007	Gain d'efficacité pour 2006-2007	Gain réel d'efficacité sur 2006-2007	Code couleurs	Principaux moyens mis en œuvre
1. Effectif du PCT/nombre de demandes PCT	1:498 (489/243 500) (2004-2005)	1:523 (493/258 000)	1:748 (409/305 896) (2006-2007)	5%	50%		Restructuration des procédures et du fonctionnement du PCT et retour sur les investissements consentis dans les techniques de l'information
2. Coût de la traduction (coût moyen par page)	246 francs suisses (2004)	221 francs suisses	227 francs suisses	10%	7.7%		Examen des processus internes et réduction des coûts grâce à de nouveaux appels d'offres
3. Coût des voyages aériens : coût moyen par billet pour les 12 destinations les plus fréquentes (deux par région)	2 535 francs suisses (2004)	1 900 francs suisses	3 182 francs suisses	25%	L'indicateur n'est plus applicable. Voir explication au par. 21		Négociation des tarifs et achat centralisé; recours accru à des transporteurs à bas prix
4. Coût moyen des appels téléphoniques	0,28 franc suisse (2004)	0,23 franc suisse	0,27 franc suisse	18%	3,6%		Réduction des coûts grâce à de nouveaux appels d'offres
5. Services postaux : nombre d'articles	1,1 million (2004)	1,0 million	1,8 million (2007)	9%	n/d		Diffusion électronique et publication sur l'Internet
6. Poids moyen par article	186 grammes	170 grammes	74 grammes (2007)	9%	60,2%		Remplacement du papier par d'autres supports

19. Les objectifs de gain d'efficacité ont été atteints voire dépassés pendant l'exercice 2006-2007 dans les domaines suivants :

- *L'effectif du PCT rapporté au nombre de demandes selon le PCT a gagné 50% d'efficacité par rapport à 2004-2005. À la fin de 2007, en moyenne une personne traitait un nombre total de 748 demandes, contre 498 en 2004-2005. Ce progrès a été réalisé grâce à une restructuration, à des changements dans le personnel et à la rationalisation des opérations dans le secteur du PCT.*
- Des gains d'efficacité de plus de 60% par rapport à 2004-2005 ont été enregistrés en 2007 sur le *poids moyen par article*. Le poids moyen par article expédié a été ramené de 186 grammes en 2004-2005 à 74 grammes en 2006-2007. L'objectif a été atteint grâce au remplacement d'envois sur papier par des communications électroniques. En particulier la diffusion de la gazette du PCT sur DVD, qui a débuté en 2005, a réduit de plus de 25% le poids total des expéditions postales. En revanche, il n'a pas été possible de réduire les coûts autant que prévu parce qu'il y a eu une augmentation sensible du volume des expéditions, surtout au PCT et aux marques (50% de plus), combinée à un changement de mode d'expédition notable, le courrier recommandé et le courrier express, plus coûteux, étant préférés au courrier ordinaire.

20. Les objectifs de gain d'efficacité ont été partiellement atteints dans les domaines suivants :

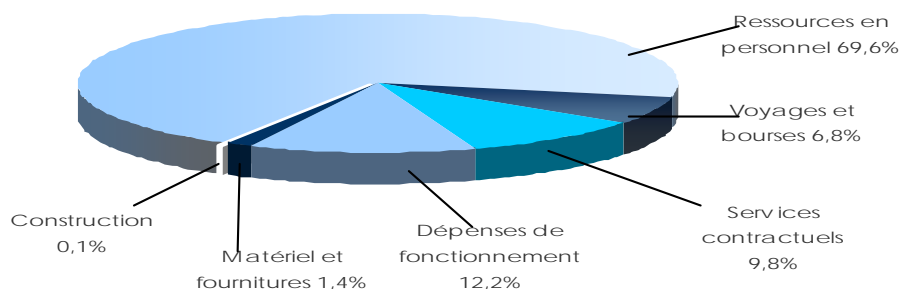
- Sur le coût de la traduction, un gain d'efficacité de 7,7% avait été réalisé à la fin de 2007, avec des gains obtenus essentiellement grâce à l'adaptation et à la rationalisation des opérations internes. On notera que l'objectif prévu de 10% de gain d'efficacité n'a pas pu être atteint parce qu'un appel d'offres lancé pour des services de traduction n'a pas donné de résultats satisfaisants.
- Sur le coût moyen des appels téléphoniques, le gain d'efficacité réalisé a été de 3,6% alors que l'objectif visé était de 18%. L'objectif n'a été atteint que partiellement en raison de l'augmentation du nombre d'appels internationaux.

21. Les gains d'efficacité ne se sont pas matérialisés pour deux des six objectifs fixés, pour les raisons suivantes :

- Le vérificateur externe des comptes a jugé inapproprié l'indicateur de gain d'efficacité relatif au *coût des voyages aériens (coût moyen du billet calculé sur les 12 destinations les plus fréquentes)*. L'OMPI a suivi sa recommandation et un nouvel indicateur a été élaboré; il sera incorporé à l'avenir dans le programme et budget et dans le Rapport sur l'exécution du programme.
- Il n'a pas été possible d'atteindre l'objectif d'un gain d'efficacité de 9% par la réduction du coût des *services postaux* en ayant plus largement recours à la diffusion électronique et à la publication sur l'Internet. Cela est dû à une augmentation considérable du volume des expéditions, en particulier émanant des secteurs du PCT et des marques. Cet indicateur fait actuellement l'objet d'un examen et un meilleur indicateur d'efficacité sera élaboré.

Dépenses par objet de dépense

22. La figure 6 ci-dessous présente une ventilation des dépenses réelles (515,0 millions de francs suisses), provision de 6% non comprise, par objet de dépenses. Sur ce montant total de dépenses effectives, 358,6 millions de francs suisses (environ 70%) correspondent à des dépenses de personnel et 156,5 millions de francs suisses (environ 30%) à des dépenses autres que les dépenses de personnel.

Figure 6 : Dépenses ventilées par objet de dépense en 2006-2007

23. Comme indiqué dans le Rapport de gestion financière pour 2006-2007 (document WO/PBC/13/2), les dépenses autres que les dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2006-2007 se sont élevées au total à 156,5 millions de francs suisses (exercice biennal 2004-2005 : 142,8 millions de francs suisses). Cela représente une augmentation de 9,5% par rapport à l'exercice biennal précédent et un montant inférieur de 15,4 millions de francs suisses au montant estimé dans le budget initial. Entrent dans cette catégorie les dépenses suivantes : coût des voyages et des bourses, services contractuels, dépenses de fonctionnement, matériel et fournitures et construction. Quelques-unes des questions déterminantes de l'exercice 2006-2007 sont signalées ci-après :





- Le montant des dépenses au titre des voyages et bourses a dépassé de 16,6% le budget initial, estimé à 29,9 millions de francs suisses. Cette augmentation par rapport à l'exercice biennal précédent correspond à un accroissement des activités de l'OMPI et de sa participation, le cas échéant en qualité d'organisatrice, à de multiples conférences, séminaires et autres manifestations.
- Les dépenses afférentes aux services contractuels ont dépassé de 0,1% seulement le budget initial de 50,6 millions de francs suisses. Dans cette catégorie, la seule rubrique ayant accusé une hausse est celle des dépenses "autres". Cela est dû essentiellement à l'augmentation du budget de sous-traitance de traductions, passé de 5,2 millions de francs suisses dans l'exercice 2004-2005 à 26,3 millions de francs suisses dans l'exercice 2006-2007, avec en contrepartie une diminution enregistrée sur d'autres services contractuels.
- Les dépenses de fonctionnement ont été de 12,4% inférieures aux prévisions initiales. Le budget initial alloué se montait à 72,1 millions de francs suisses. Ce résultat est dû à la réduction du nombre de locaux en location, à la résiliation des baux de location des places de stationnement et de l'entrepôt de stockage du bâtiment Giuseppe-Motta et à la remise du bâtiment Chambésy 10 mois avant l'échéance contractuelle du 31 décembre 2006.
- Le montant total des dépenses de matériel et fournitures s'est élevé à 7,2 millions de francs suisses; autrement dit, 62,9% du budget initial de 19,4 millions de francs suisses n'ont pas été utilisés.

24. La figure 7 présente un récapitulatif des ressources allouées durant l'exercice biennal ainsi que des résultats atteints.

Figure 7 : Vue d'ensemble des ressources allouées et résultats escomptés pour 2006-2007

Ressources allouées	Objectif stratégique I	Objectif stratégique II	Objectif stratégique III	Objectif stratégique IV	Objectif stratégique V	Total
RESSOURCES ALLOUÉES PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE (en milliers de francs suisses)						
Budget initial	40 586	66 429	18 282	201 943	198 503	531 000
Budget ajusté, après transferts et clause de flexibilité	43 183	61 502	18 854	214 721	196 728	535 144
Dépenses réelles (allocation à la provision de 6% non comprise)	41 655	57 401	17 725	208 895	189 409	515 085
Dépenses réelles (allocation à la provision de 6% comprise)	43 020	59 322	18 397	216 958	194 917	532 614
Taux d'utilisation – dépenses réelles, y compris provision de 6%, comparées au budget initial	106,0%	89,3%	100,6%	107,4%	98,2%	100,3%
Proportion des dépenses réelles par objectif stratégique par rapport aux dépenses réelles globales, y compris provision de 6%	8,1%	11,1%	3,5%	40,7%	36,6%	100%

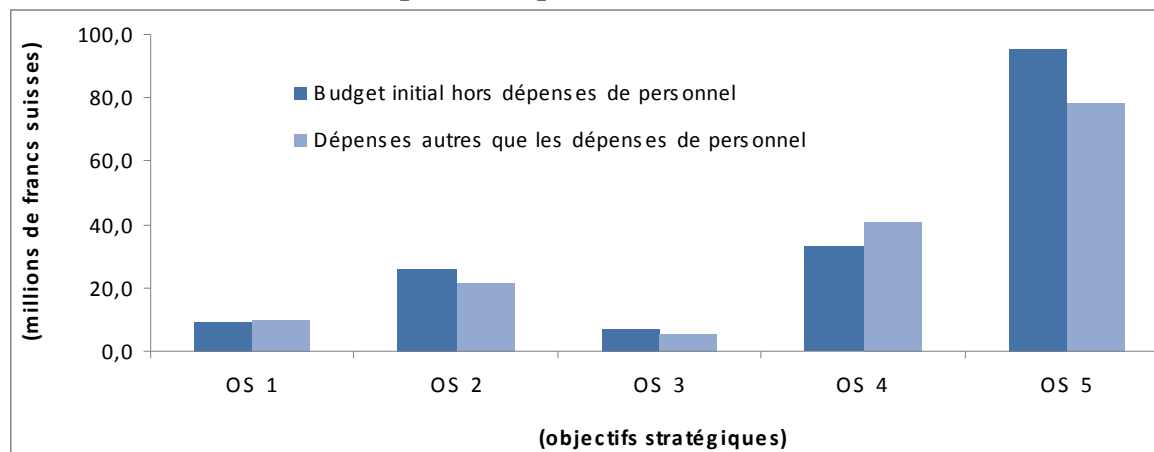
Ressources allouées	Objectif stratégique I	Objectif stratégique II	Objectif stratégique III	Objectif stratégique IV	Objectif stratégique V	Total
TOTAL DES RESSOURCES EN PERSONNEL PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE (en milliers de francs suisses)						
Dépenses de personnel (provision de 6% non comprise)	31 777	36 046	12 022	167 831	110 930	358 606
Effectif total	98	103	33	666	361	1 261
Proportion de l'effectif	7,8%	8,2%	2,6%	52,8%	28,6%	100%

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS						TOTAL	
	Atteint	12	22	11	26	21	92
	Partiellement atteint	4	6	2	6	13	31
	Décalage important	1	0	0	0	4	5
	Abandonné/ preuves insuffisantes	1	2	1	0	1	5

Utilisation des ressources – Ressources autres qu'en personnel

25. La figure 8 montre l'utilisation du budget alloué pour les dépenses autres que les dépenses de personnel, par objectif stratégique, durant l'exercice biennal 2006-2007. Environ 50% des dépenses non liées au personnel ont été absorbées par l'objectif stratégique 5 et 26% par l'objectif stratégique 4. Les 24% restant se répartissent entre les objectifs stratégiques 1, 2 et 3.

Figure 8 : Budget initial hors dépenses de personnel et dépenses autres que les dépenses de personnel en 2006-2007



Utilisation des ressources – Ressources en personnel

26. L'OMPI a continué à répondre aux besoins opérationnels en utilisant quatre catégories principales de ressources humaines qui, ensemble, forment la ligne budgétaire "personnel" :

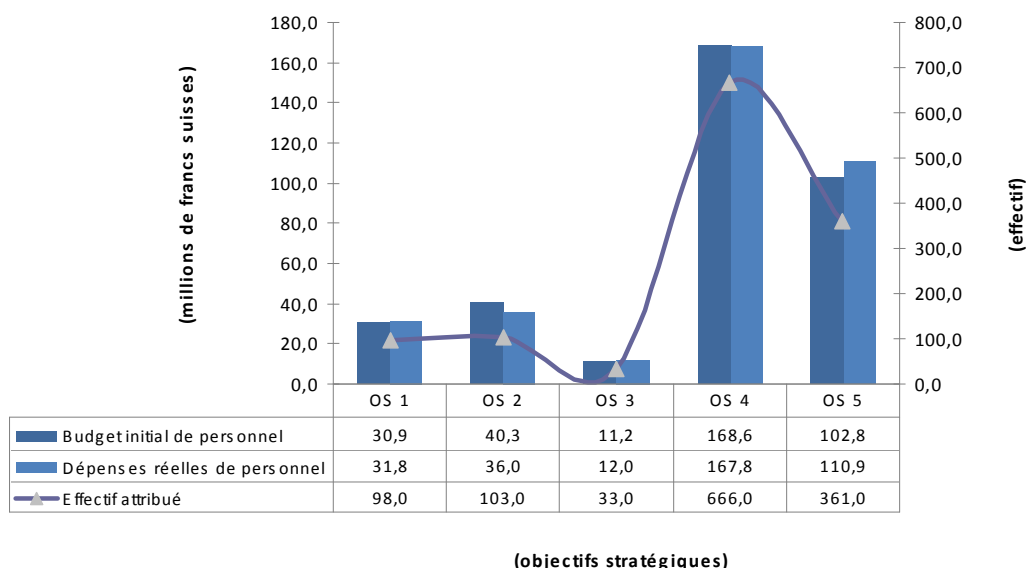
- i) les titulaires de postes inscrits au budget ordinaire (dans les catégories des services généraux, professionnelle et supérieures, plus le directeur général, les vice-directeurs généraux et les sous-directeurs généraux);
- ii) les consultants affectés au siège;
- iii) les titulaires de contrats de courte durée; et
- iv) les titulaires de contrats de louage de services (SSA).

27. Dans un souci de transparence, le Secrétariat propose maintenant des lignes budgétaires et des allocations de dépenses pour chacune de ces quatre catégories de personnel, programme par programme. Une liste où figurent les différentes définitions applicables aux ressources en personnel se trouve à l'annexe 3. À la fin de 2007, l'OMPI employait ou louait les services de 1261 personnes. Ce chiffre représente une augmentation de 7,6% par rapport au précédent exercice biennal (exercice 2004-2005 : 1172 personnes). L'effectif total se répartissait comme suit :

- 922 fonctionnaires en poste,
- 247 contrats de courte durée,
- 60 contrats de louage de services et
- 32 consultants.

28. Le budget initial alloué aux dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2006-2007 était de 353,9 millions de francs suisses. Sur cet exercice, les dépenses réelles (non compris 17,5 millions de francs suisses à titre de provision) se sont montées à 358,6 millions de francs suisses (exercice 2004-2005 : 351,5 millions de francs suisses). Comme il ressort de la figure 9, sauf en ce qui concerne l'objectif stratégique 5, les dépenses de personnel par objectif stratégique n'ont pas enregistré de variation importante au cours de l'exercice 2007-2007.

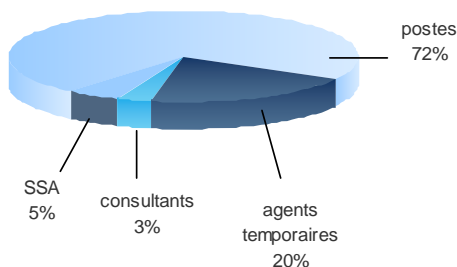
Figure 9 : Budget initial de personnel, dépenses de personnel et effectifs en 2006-2007



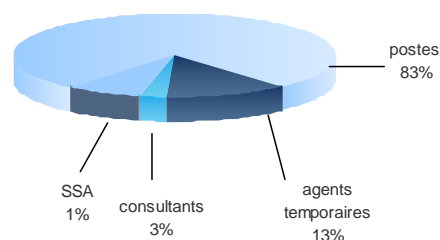
29. À la fin de 2007, un montant de 295,7 millions de francs suisses de dépenses de personnel avait été utilisé pour financer 922 fonctionnaires en poste (72% de l'effectif total), comme le montrent respectivement les figures 10 et 11. Les dépenses afférentes aux fonctionnaires en poste ont dépassé de 1,2% le budget initial de 292,1 millions de francs suisses. Cette augmentation a été nécessaire pour financer un total de 38 postes nouveaux qui avaient été pourvus à la fin de décembre 2007 (sur les 49 postes créés et attribués au titre de la clause de flexibilité pour l'exercice biennal). Ces postes incluaient les services de plusieurs examinateurs (en chinois, en coréen et en japonais) et d'un traducteur pour les systèmes

du PCT et de Madrid. D'après les données relatives aux gains d'efficacité, le nombre de demandes PCT a augmenté de 1,3% par rapport à 2005 et le personnel nouveau a contribué à l'absorption de cette charge de travail accrue pendant l'exercice biennal.

**Figure 10 : Répartition des effectifs
(Effectif total 1261 personnes)
2006-2007**



**Figure 11 : Dépenses de personnel
358,6 millions de francs suisses,
provision de 6% non comprise
2006-2007**



OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'OMPI : RÉALISATIONS ET DIFFICULTÉS

30. Cette section se fonde sur les renseignements fournis par les chefs de programme concernant les résultats escomptés au niveau du programme, qui pour les besoins du présent rapport récapitulatif ont été regroupés au niveau de l'objectif stratégique. La mesure dans laquelle les résultats et les principaux indicateurs d'exécution ont été atteints pour chaque objectif par programme est indiquée de manière plus détaillée dans le Rapport sur l'exécution des différents programmes en 2006-2007 (document WO/PBC/13/3(b)). Les données détaillées relatives aux dépenses réelles et à l'utilisation des ressources humaines par objectif ont également été regroupées et résumées au niveau de l'objectif stratégique. Lorsque cela est possible, une explication est fournie concernant les principales difficultés rencontrées pour atteindre les résultats escomptés.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : promouvoir une culture de la propriété intellectuelle

31. L'objectif stratégique I est défini comme consistant d'une part à encourager les créateurs et les inventeurs à obtenir, utiliser et céder sous licence des droits et des actifs de propriété intellectuelle, et d'autre part à inciter le public à respecter ces droits et actifs de propriété intellectuelle. Cela suppose la mise à disposition de ressources et de compétences pour aider les États membres à jeter les fondations d'une culture de la propriété intellectuelle plus solide et plus étendue grâce à la coopération avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les partenaires du secteur privé et d'autres milieux intéressés.

32. Cet objectif stratégique comprend cinq programmes : programme 1 – Sensibilisation et communication, programme 2 – Coordination extérieure, programme 3 – Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement, programme 4 – Utilisation du droit d’auteur dans l’environnement numérique et programme 5 – Propriété intellectuelle et politiques publiques.

Dotation totale et résultats escomptés

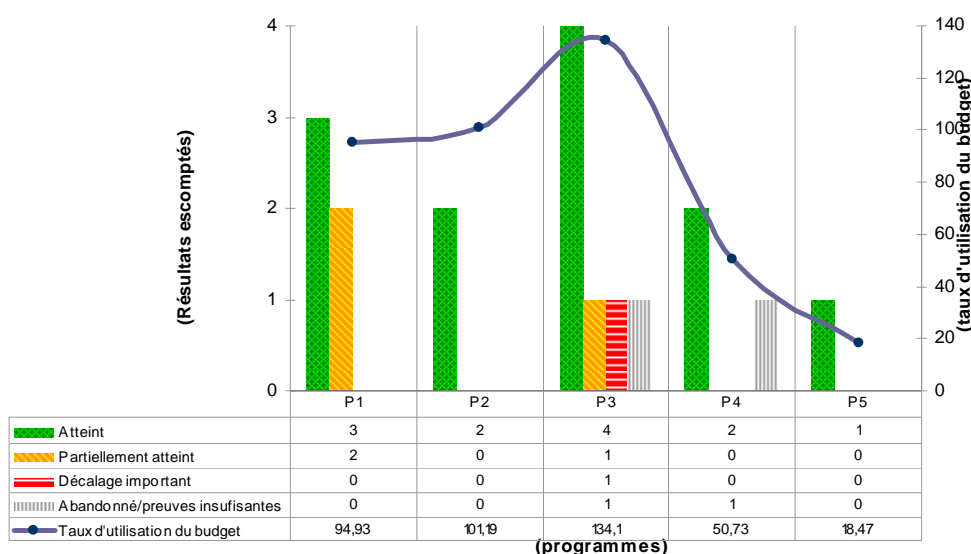
33. Un budget initial de 40,5 millions de francs suisses (8% du budget global initial de l’OMPI) a été alloué à la réalisation de l’objectif stratégique I. Par le jeu d’ajustements budgétaires apportés au cours de l’exercice biennal, le budget consacré à cet objectif stratégique a augmenté de 3% par rapport au budget initial. À la fin de 2007, les dépenses réelles se sont élevées à 41,6 millions de francs suisses.

34. Les ressources utilisées pour le programme 1 et le programme 2 prenaient en compte la proposition du Secrétariat tendant à lancer une politique de communication plus active sur tous les aspects de la propriété intellectuelle, en portant une attention particulière aux représentants de la société civile.

35. La figure 12 montre les résultats obtenus par rapport aux résultats escomptés pour l’exercice biennal. L’exécution des programmes a été mesurée au regard de 18 résultats escomptés et 34 indicateurs. À la fin de 2007, 12 des résultats escomptés avaient été atteints, quatre avaient été partiellement atteints, un accusait un décalage important et pour un autre, il n’était fait état d’aucun progrès. Étant donné que le programme 3 a seulement été créé au cours de l’exercice biennal, il est clair que ce programme était encore en phase d’apprentissage et qu’une meilleure planification des ressources et l’obtention de résultats devraient suivre en 2008-2009.

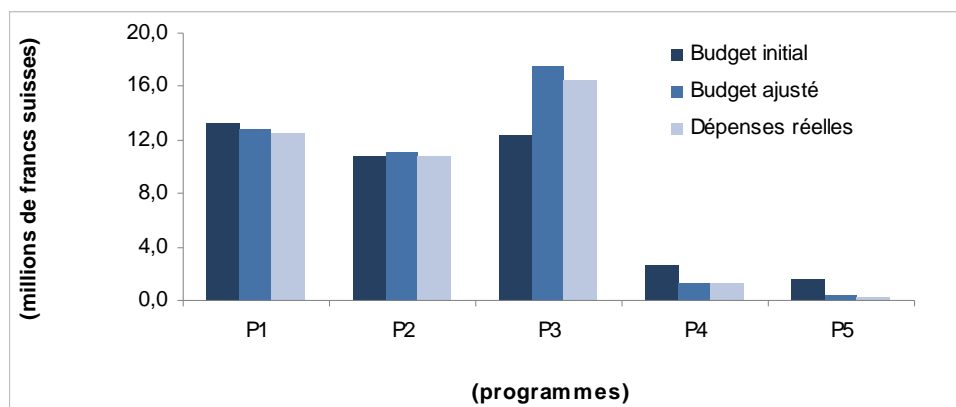
36. La figure 12 montre également le taux d’utilisation du budget pour tous les programmes, calculé par comparaison du budget initial aux dépenses réelles. Pendant l’exercice 2006-2007, certains budgets ont dû être ajustés afin d’améliorer la cohérence des programmes et d’accroître l’efficacité et le rendement des ressources allouées. Cela a été le cas pour les programmes 3, 4 et 5.

Figure 12 : Utilisation du budget et résultats escomptés en 2006-2007



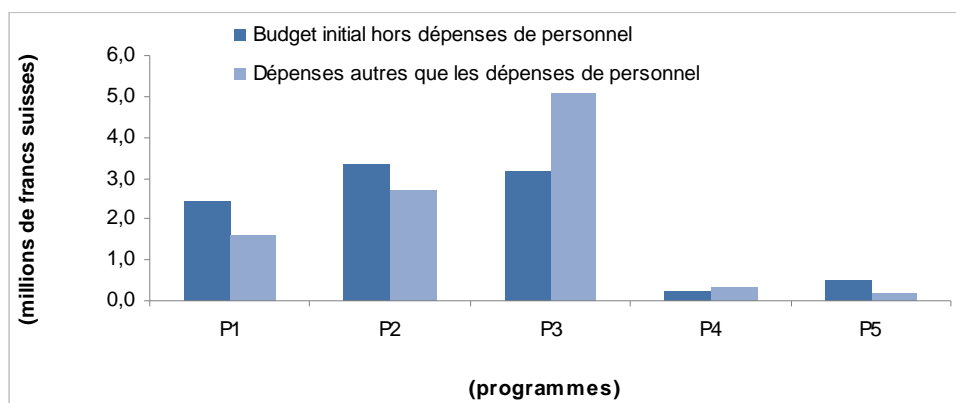
37. La figure 13 montre le budget alloué, les ajustements budgétaires et les dépenses par programme pour l'exercice biennal. Des ajustements à la baisse par rapport au budget initial ont été opérés pour les programmes 1, 4 et 5. Le budget du programme 3 a, lui, été augmenté de 41,6% par le jeu d'ajustements (il a été porté de 12,3 à 17,4 millions de francs suisses) pendant l'exercice biennal.

Figure 13 : Allocation budgétaire par programme en 2006-2007



38. La figure 14 illustre le budget initial hors dépenses de personnel et le compare aux dépenses réelles de l'exercice biennal. À la fin de 2007, il est fait état d'un montant de 9,8 millions de francs suisses pour les dépenses non liées au personnel, soit 2,4% de plus que le budget initialement alloué. Cependant tous les programmes n'ont pas utilisé leur budget comme il était prévu. Par exemple, les programmes 1 et 2 n'ont pas utilisé l'intégralité du budget initialement alloué aux dépenses non liées au personnel parce qu'il y a eu des retards dans l'exécution de certaines activités, ou que l'emploi de ressources provenant de fonds fiduciaires dans le cadre d'une coopération avec les bureaux régionaux de l'OMPI a permis d'économiser sur le budget du programme. Le budget initial alloué au programme 3 n'a pas suffi et il a fallu l'augmenter pour pouvoir réaliser dans le cadre de ce programme des activités requises par le Plan d'action de l'OMPI pour le développement. On en trouvera des exemples précis dans le Rapport sur l'exécution des différents programmes en 2006-2007 (document WO/PBC/13/3(b)).

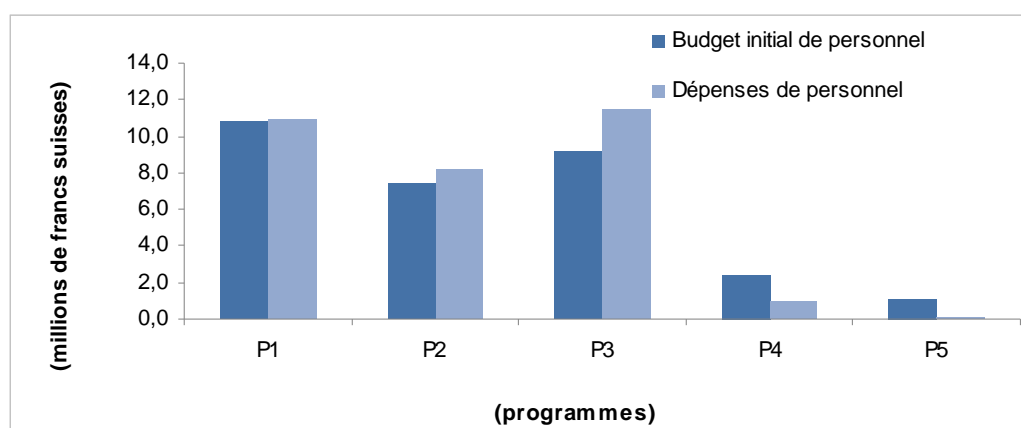
Figure 14 : Budget initial hors dépenses de personnel et dépenses autres que les dépenses de personnel en 2006-2007



39. À la fin de 2007, environ 7,7% de l'effectif total de l'OMPI (98 membres du personnel) travaillaient à la réalisation de l'objectif stratégique I, et un montant total de 31,7 millions de francs suisses (soit 9% des dépenses de personnel de l'Organisation) (voir l'annexe 7) lui avait été consacré pendant l'exercice biennal. Les dépenses réelles ont dépassé de 2,7% le budget initial de personnel alloué à l'objectif. Ce dépassement est en partie imputable à la forte demande d'assistance technique de la part des États membres dans le cadre du programme 3 (voir la figure 15).

40. Comme le montre la figure 15, le programme 4 et le programme 5 n'ont pas utilisé l'intégralité du budget initial qui leur avait été alloué. Les ressources assignées à l'origine au programme 5, aussi bien pour les dépenses de personnel que pour les dépenses autres, ont été pour l'essentiel reportées sur d'autres programmes incorporant des relations avec les ONG et certaines questions de politique dans des domaines autres que les sciences de la vie.

Figure 15 : Budget initial de personnel et dépenses de personnel en 2006-2007



Défis et résultats escomptés

41. En 2006-2007, les chefs de programme ont fait état de plusieurs défis à relever dans la poursuite de l'objectif stratégique I :

- Faire en sorte que les services du Centre de la gestion des connaissances et bibliothèque électronique de l'OMPI détiennent un net avantage comparatif et qu'ils soient conçus pour répondre à des demandes diverses et complexes;
- Offrir dans la base de données CLEA (collection de lois accessible en ligne) une collection de textes législatifs de propriété intellectuelle du monde entier qui soit à jour et facilement accessible;
- Mieux faire connaître les questions de propriété intellectuelle soulevées dans d'autres instances internationales;

- Trouver de nouvelles façons de dialoguer avec des interlocuteurs plus variés, pour faire en sorte que l'OMPI soit tenue au courant de l'évolution des débats politiques, qu'elle reçoive des informations en retour de la part d'organismes intéressés qui ont une influence sur les activités de l'Organisation et qu'elle soit en mesure d'apporter une contribution adéquate à ces instances de décision;
- Développer et promouvoir la gestion des actifs de propriété intellectuelle dans la recherche-développement;
- Encourager l'utilisation du système de propriété intellectuelle par les entreprises des pays en développement;
- Promouvoir le financement de la recherche-développement et la gestion des actifs de propriété intellectuelle;
- Évaluer et améliorer les capacités professionnelles de gestion des actifs de propriété intellectuelle, y compris la formation professionnelle dans les domaines de la concession de licences et des brevets;
- Éprouver et mettre en œuvre des politiques prospectives dans les secteurs public et privé;
- Répondre à la demande croissante des États membres voulant que les questions relatives aux contenus sous forme numérique protégés par le droit d'auteur et aux dispositifs numériques, ainsi que les questions relatives à la gestion numérique des droits et ses répercussions sur le système du droit d'auteur, soient plus largement exposées, débattues et analysées au niveau international;
- Fournir des informations objectives et fiables sur le fonctionnement réel des systèmes de propriété intellectuelle ainsi que sur les diverses options possibles, de façon à ce que les décideurs disposent d'une base plus solide pour traiter les questions actuelles de politique générale.

42. Malgré les difficultés à surmonter, plusieurs résultats ont été atteints au cours de l'exercice biennal. Le détail des réalisations figure dans le rapport sur chaque programme. L'encadré 1 ci-dessous donne quelques exemples de réalisations :

Encadré 1 : Réalisations majeures qui ont contribué à promouvoir une culture de la propriété intellectuelle en 2006-2007

- intégration de publications traitant de propriété intellectuelle intégrées dans des programmes d'enseignement, par exemple au Mexique et en Espagne;
- augmentation de 45% du nombre d'articles dans la presse mondiale rendant compte des activités de l'OMPI;
- augmentation de 25% du nombre de correspondants de presse qui traitent régulièrement du domaine de la propriété intellectuelle;

- plus de 31 000 pages consultées ou téléchargées par mois depuis le site Web de l'OMPI sur le droit d'auteur;
- des séminaires sur le droit d'auteur et les technologies numériques organisés dans plus de 20 pays à la demande d'États membres et d'autres groupes concernés;
- documents d'information et publications de l'OMPI en demande accrue;
- recettes provenant des publications passées à 2,7 millions de francs suisses (2006-2007).

43. Il y a des résultats qui n'ont été atteints que partiellement et dans certains cas, la réalisation a accusé un important décalage, comme indiqué ci-après :

- une étude destinée à mesurer la quantité et la qualité des services d'information en matière de propriété intellectuelle assurés par les organismes d'appui aux PME n'a pas été réalisée au cours de l'exercice biennal;
- il n'a pas été possible de faire état de décisions de politique générale dans les États membres reflétant les résultats des travaux de recherche de l'OMPI et des travaux supplémentaires seront nécessaires en vue de mieux mettre en évidence le rapport entre la protection de la propriété intellectuelle et le développement économique;
- la base de données pilote de l'OMPI sur les stratégies de propriété intellectuelle est déjà sur l'Intranet mais elle ne sera mise à la disposition des États membres qu'au cours de l'exercice 2008-2009;
- amélioration des services de bibliothèque offerts par l'OMPI à ses utilisateurs internes et à la communauté de la propriété intellectuelle en général grâce aux statistiques d'utilisation du catalogue interrogeable en ligne (OPAC) sur l'Intranet et l'Internet;
- selon les rapports individuels, aucune nouvelle publication n'a été ajoutée au fonds de la bibliothèque axé sur la propriété intellectuelle et sur les questions connexes d'intérêt mondial, et les statistiques d'utilisation attendues n'ont pas été établies en raison des travaux effectués sur le catalogue de la bibliothèque.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : intégrer la propriété intellectuelle aux politiques et programmes nationaux de développement

44. L'objectif stratégique 2 se définit comme suit : promouvoir les politiques touchant à la propriété intellectuelle et l'intégration de ces politiques dans des stratégies et des plans de développement nationaux, élaborés compte tenu des besoins, des conditions ainsi que des ressources propres aux pays concernés.

45. Cet objectif comprend six programmes à savoir : programme 6 – Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA; programme 7 – certains pays d'Europe et d'Asie; programme 8 – modernisation des institutions de propriété

intellectuelle; programme 9 – gestion collective du droit d’auteur et des droits connexes; programme 10 – sanction des droits de propriété intellectuelle; et programme 11 – Académie mondiale de l’OMPI.

46. Durant l’exercice biennal 2006-2007, l’OMPI a de plus en plus orienté ses activités d’assistance vers l’intégration de la propriété intellectuelle dans les stratégies et programmes nationaux de développement, plaçant ainsi les questions de développement au centre même de ces activités, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement. De nombreux pays ont inscrit les questions de propriété intellectuelle dans leurs plans et programmes nationaux, ou ont commencé à en élaborer la formulation aux fins d’intégration dans leurs plans stratégiques de propriété intellectuelle. L’OMPI a commencé à réorienter la conception de ces activités durant cette période, visant à faire en sorte que l’assistance technique soit établie en coopération avec les pays intéressés pour qu’elle soit bien définie et adaptée à leurs besoins et priorités propres.

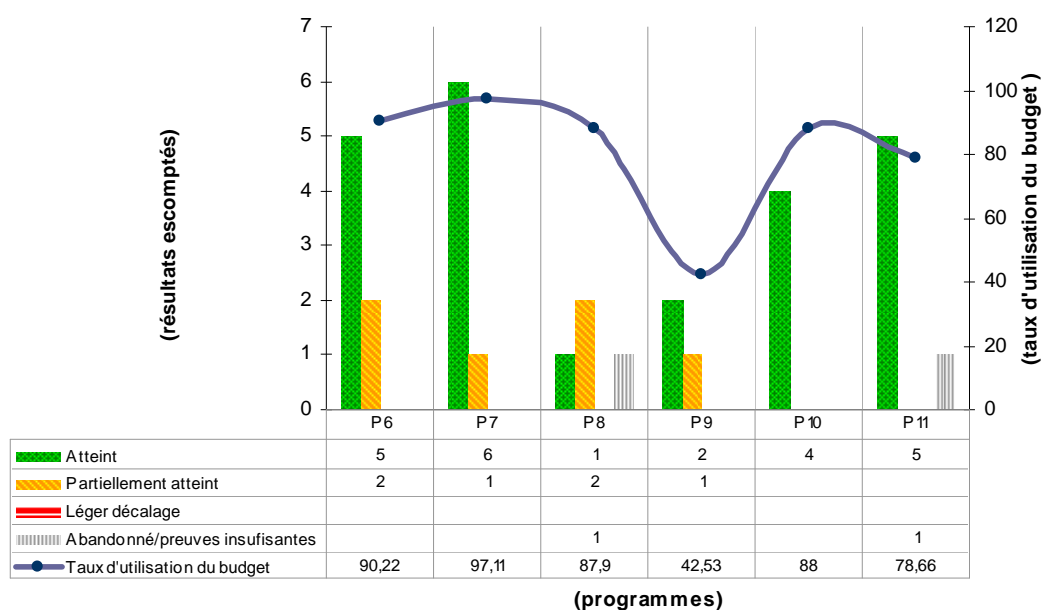
Dotations totales et résultats escomptés

47. Un montant total initial de 66,4 millions de francs suisses (12,5%) du budget global initial de l’OMPI a été affecté aux activités relevant de l’objectif stratégique 2. À la fin de 2007, quelque 86,4% du budget initial était utilisé.

48. La figure 16 montre les résultats des programmes. Leur mesure est fondée sur 30 résultats escomptés et 42 indicateurs à l’échelon du programme. Il ressort que sur les 30 résultats escomptés, 22 ont été pleinement atteints. Un léger décalage a été constaté pour six de ces résultats durant l’exercice biennal et aucun progrès pour deux d’entre eux.

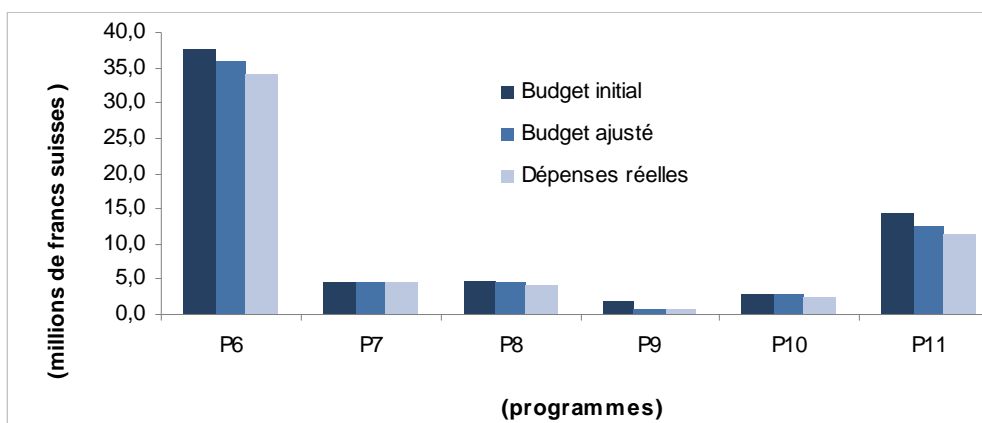
49. Comme il ressort également de la figure 16, le programme 7 a réussi à atteindre 83% (5 sur 6) des résultats escomptés et ses dépenses réelles ont représenté 4,3 millions de francs suisses (environ 97% du budget initial). Le programme 9 a enregistré un faible taux d’utilisation de ses crédits compte tenu du fait qu’une partie de son budget a été ajusté durant la période d’exécution.

Figure 16 : Utilisation du budget et résultats escomptés pour 2006-2007



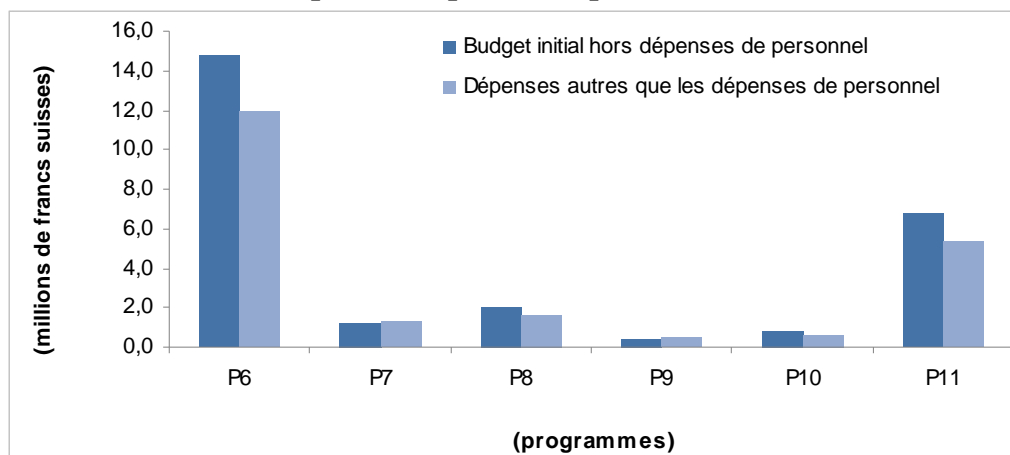
50. La figure 17 laisse apparaître de légers ajustements budgétaires, qui ont entraîné une réduction de l'allocation initiale, pour la quasi-totalité des programmes au titre de l'objectif stratégique 2. En outre, il ressort que les dépenses réelles ont été inférieures au budget ajusté (sous-utilisation de crédits). Ce résultat était essentiellement dû, dans certains cas, aux postes qui ont été pourvus en 2006 ou aux transferts à d'autres programmes, et, dans d'autres cas, aux activités qui n'ont pu être entreprises comme prévu initialement.

Figure 17 : Allocation budgétaire par programme pour 2006-2007

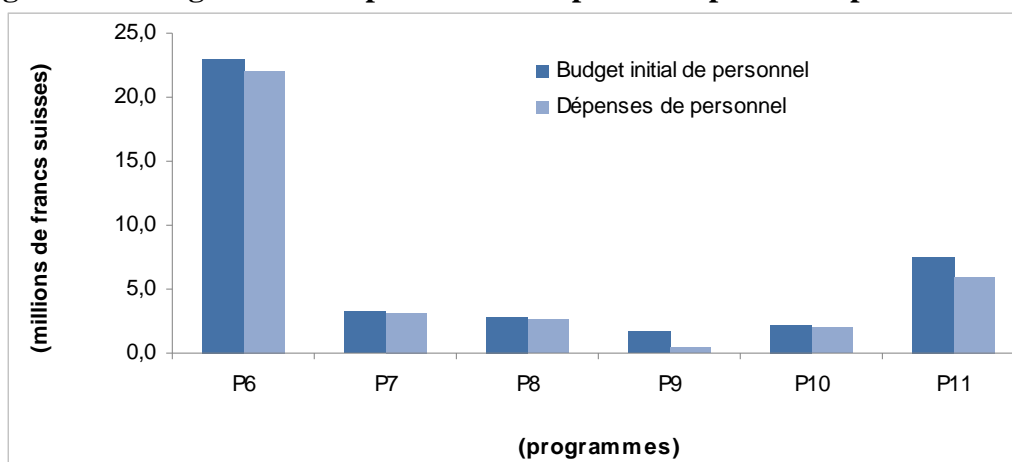


51. La figure 18 montre le niveau d'utilisation des crédits pour les dépenses autres que les dépenses de personnel par programme. La sous-utilisation des crédits alloués à cet objectif stratégique a été, dans la plupart des cas, due au fait qu'il n'a pas été possible d'entreprendre certaines des activités prévues.

Figure 18 : Budget initial hors dépenses de personnel et dépenses autres que les dépenses de personnel pour 2006-2007



52. Dans le cadre de cet objectif stratégique, du montant total initial consacré aux dépenses de personnel de 40,3 millions de francs suisses, 36,0 millions de francs suisses (89,3%) ont été utilisés pour financer 103 postes de fonctionnaires (8% du total des effectifs) durant l'exercice biennal. La figure 19 montre ces dépenses par programme. Des transferts de postes accompagnés de réductions des dépenses de personnel dues à un ajustement budgétaire ont été relevés dans les programmes 6, 7, 9, 10 et 11 (voir l'annexe 7).

Figure 19 : Budget initial de personnel et dépenses de personnel pour 2006-2007

Enjeux et résultats escomptés

53. Durant l'exercice biennal 2006-2007, les chefs de programme ont indiqué que l'exécution de l'objectif stratégique 2 avait dû faire face à plusieurs enjeux, notamment :

- Tenir compte des questions d'intérêt général dans les activités des programmes et sensibiliser aux flexibilités prévues dans les traités internationaux relatifs à la propriété intellectuelle;
- Intensifier la coopération de l'OMPI avec les gouvernements, les établissements d'enseignement et le secteur privé pour renforcer les systèmes nationaux de propriété intellectuelle dans les pays en transition vers l'économie de marché;
- S'adapter aux conditions changeantes et répondre avec efficacité aux demandes d'assistance des États membres;
- Adapter les programmes de l'Académie de l'OMPI aux besoins très différents des diverses catégories d'utilisateurs, telles que spécialistes de la propriété intellectuelle, formateurs dans le domaine de la propriété intellectuelle, conseillers en matière de politiques générales et décideurs, universitaires, créateurs et innovateurs, auxquels s'ajoutent d'autres utilisateurs potentiels et bénéficiaires de la propriété intellectuelle.
- Mettre en œuvre des programmes ordinaires bien établis, mais à meilleur coût, tout en répondant plus rapidement aux besoins très différents des États membres, en offrant une plus grande variété de programmes à la carte et en fournissant et en diffusant efficacement du matériel pédagogique sur la propriété intellectuelle.

54. L'assistance fournie par l'OMPI a aidé des pays à combler certaines insuffisances. Certains pays ont modernisé leur législation, leurs procédures administratives ou ont accru leur efficacité en améliorant leurs opérations. Le personnel a été formé à la gestion de tout l'éventail des mécanismes d'enregistrement des marques. L'encadré 2 ci-dessous contient certains résultats concrets qui ont contribué à atteindre l'objectif stratégique 2 :

Encadré 2 : Principales réalisations en matière d'intégration de la propriété intellectuelle dans les politiques et programmes nationaux de développement en 2006-2007

- Des évaluations de la propriété intellectuelle ont été entreprises dans plus de 20 pays. Certains pays ont lancé, ou s'emploient à élaborer des stratégies nationales et des plans de développement relatifs à la propriété intellectuelle;
- Six pays ont modernisé leur législation concernant la propriété industrielle et neuf pays ont modernisé leur législation concernant le droit d'auteur et les droits connexes;
- Quarante pays ont bénéficié des conseils législatifs et juridiques de l'OMPI dans le cadre de la révision en cours ou prévue de leur législation relative à la propriété intellectuelle ou de l'établissement d'une nouvelle législation;
- Plus d'une trentaine d'offices de propriété intellectuelle dans toutes les régions appliquent de nouvelles procédures administratives et des procédures administratives révisées tenant compte des conseils de l'OMPI;
- L'efficacité des procédures, en particulier concernant les retards dans l'enregistrement de la propriété intellectuelle, a été améliorée dans 30 offices de propriété intellectuelle grâce à la rationalisation et l'automatisation de ces procédures au moyen, notamment, du logiciel IPAS mis au point par l'OMPI;
- Des organisations de gestion collective ont été établies dans six pays d'Amérique latine. D'autres sociétés ont été créées dans d'autres régions. En outre, l'utilisation du logiciel AFRICOS relatif à l'administration des organisations de gestion collective a été renforcée;
- La capacité des ressources humaines nationales en matière de propriété intellectuelle a été renforcée par des cours avancés d'enseignement à distance de l'OMPI offerts par l'Académie mondiale, qui comptaient 43 000 participants à la fin de 2007.

55. Les éléments ci-après ont été dégagés dans le cadre des résultats partiellement atteints dans des domaines présentant des retards importants :

- Des travaux supplémentaires sont nécessaires et des preuves doivent être fournies quant à l'augmentation du nombre de demandes de brevet, marque ou dessin ou modèle industriel déposées dans le pays et du pourcentage global des demandes émanant de créateurs, d'entreprises et d'organismes de recherche-développement nationaux dans les pays en développement et les PMA;
- L'objectif du programme 7, qui consiste à renforcer l'efficacité des administrations nationales de propriété intellectuelle en augmentant la capacité du service public jusqu'à dix administrations nationales, n'a été atteint que partiellement durant l'exercice biennal;

- Le programme 8 (Modernisation des institutions de propriété intellectuelle) a permis d'améliorer l'efficacité du traitement grâce à un recours accru aux techniques de l'information dans 30 offices de propriété intellectuelle (88%) sur les 34 prévus en raison des difficultés éprouvées par les offices mêmes à tirer le meilleur parti de l'assistance fournie par l'OMPI;
- La tendance générale des institutions de propriété intellectuelle est d'héberger leurs propres sites Web de façon autonome. Il n'est par conséquent plus de mise de continuer à mentionner la mise en œuvre du WIPONET, compte tenu de l'évolution de son contexte et de l'approche dynamique des pays;
- Sur les 10 bases de données / systèmes d'information nationaux et régionaux prévus initialement, huit bases de données ont été actualisées, rendant la gestion des droits plus efficace.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : développement progressif du droit international de la propriété intellectuelle

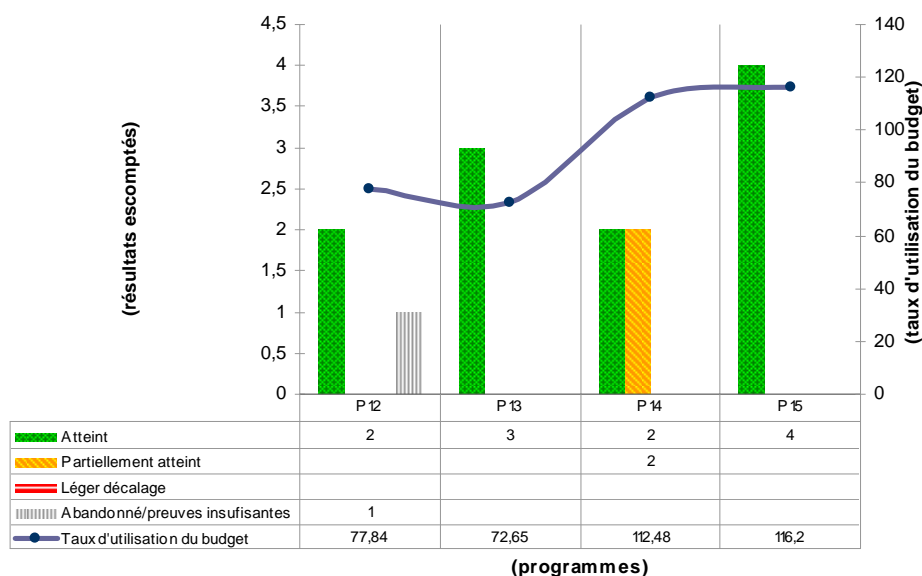
56. L'objectif stratégique 3 se définit comme suit : poursuivre le développement du droit international relatif à la propriété intellectuelle compte tenu des nouveaux besoins et avec le souci d'établir un équilibre entre les intérêts des titulaires de droits de propriété intellectuelle et les objectifs d'intérêt public. Dans un environnement en pleine mutation, où le droit de la propriété intellectuelle est de plus en plus soumis à l'examen attentif du grand public, l'OMPI administre quatre programmes au titre de cet objectif.

57. Cet objectif stratégique comprend quatre programmes, à savoir : programme 12 – Droit des brevets; programme 13 – Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques; programme 14 – Droit d'auteur et droits connexes; et programme 15 – Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques.

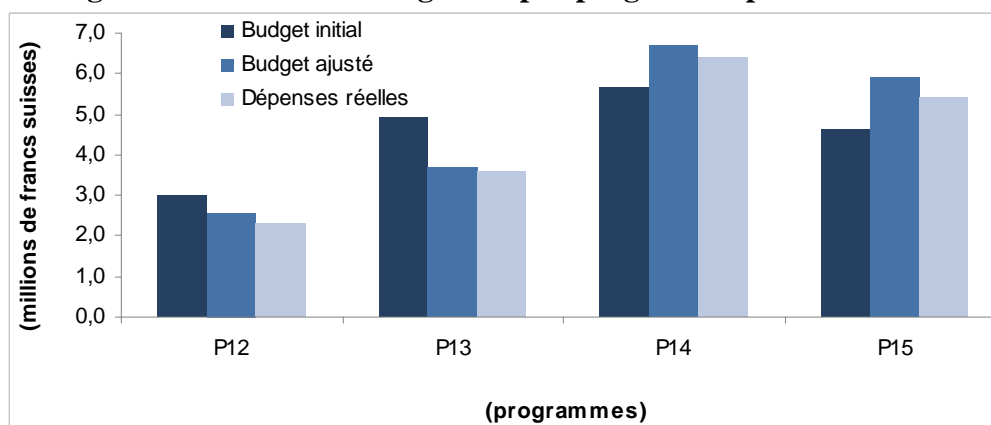
Dotations totales et résultats attendus

58. Quelque 97% (17,7 millions de francs suisses) du budget initial total s'élevant à 18,2 millions de francs suisses alloués à cet objectif stratégique ont été utilisés pour obtenir les résultats souhaités. La figure 20 montre l'utilisation des crédits alloués aux programmes associée à l'obtention des résultats escomptés.

59. L'exécution des programmes a été mesurée au regard des 14 résultats escomptés et 21 indicateurs. Les programmes de l'OMPI ont pleinement atteint 11 résultats escomptés sur les 14 prévus au titre de cet objectif stratégique. Un léger décalage a été enregistré dans deux des résultats escomptés pour l'exercice biennal, alors qu'aucun progrès n'a été constaté pour un résultat escompté. Le fait que, dans certains programmes, les résultats ont été partiellement atteints, dénote le manque de consensus parmi les États membres concernant des thèmes à débattre en conférence, ou le manque de demandes dans d'autres cas (voir figure 20).

Figure 20 : Utilisation du budget et résultats escomptés pour 2006-2007

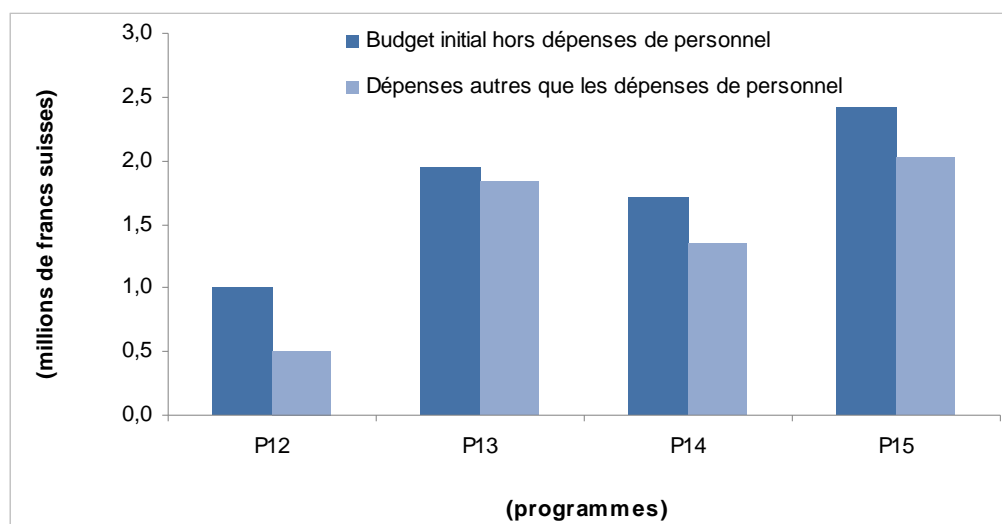
60. La figure 21 montre l'utilisation du budget, qui comprend les dépenses et les ajustements durant l'exercice biennal. Des ajustements budgétaires ont été enregistrés dans tous les programmes de l'objectif stratégique 3. Cette mesure a été principalement due au fait que certaines activités n'ont pu être entreprises comme prévu. Durant l'exercice biennal, les ajustements budgétaires enregistrés pour les programmes 12 et 13 se sont soldés par des réductions des allocations initiales, alors que des augmentations budgétaires, après ajustement, ont été enregistrées pour les programmes 14 et 15. Ces augmentations ont été nécessaires pour satisfaire à la demande accrue de services de la part des États membres.

Figure 21 : Allocation budgétaire par programme pour 2006-2007

61. Globalement, 7,0 millions de francs suisses au titre du budget hors dépenses de personnel ont été alloués dans le cadre de cet objectif stratégique. À la fin de 2007, les dépenses réelles autres que les dépenses de personnel s'élevaient à 5,7 millions de francs suisses. Comme il ressort de la figure 22, aucun des programmes n'a dépensé le budget initial alloué. Entre autres raisons, on citera :

- seule une session de trois jours du Comité permanent du droit des brevets (SCP) au titre du programme 12 a été organisée, au lieu de quatre sessions ;
- la conférence diplomatique prévue au titre du programme 14 n'a pas eu lieu comme initialement envisagé;
- scénario analogue pour le programme 15, où des mesures correctives ont dû être prises concernant les activités originellement prévues.

Figure 22 : Budget initial hors dépenses de personnel et dépenses autres que les dépenses de personnel pour 2006-2007

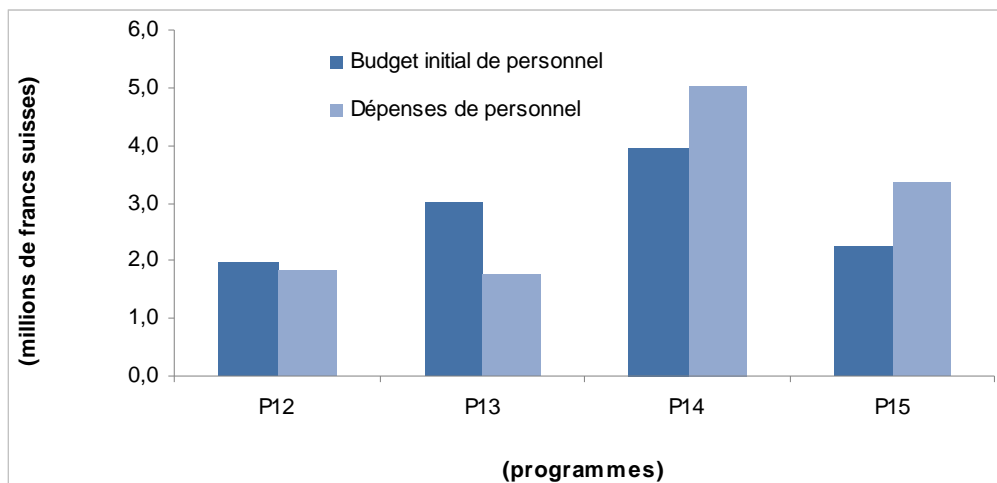


62. Pour l'exercice biennal 2006-2007, un budget initial de 11,1 millions de francs suisses a été alloué aux dépenses de personnel. À la fin de 2007, ces dépenses de personnel pour l'exercice biennal ont représenté 12,0 millions de francs suisses, soit 107,4 % par rapport au budget au titre des dépenses de personnel initialement alloué à ce poste. Cette augmentation a été nécessaire pour financer 33 membres du personnel (2,6% de l'effectif total).

63. La figure 23 montre l'utilisation du budget alloué aux dépenses de personnel par programme. Les ressources en personnel ont été augmentées pour les programmes 14 et 15, mais une diminution du budget a été enregistrée au titre de programme 13. Cette réduction, qui a rendu difficile l'exécution du programme, car il a fallu s'en tenir aux résultats escomptés initialement convenus, a représenté une charge de travail accrue avec de moindres ressources. Les mutations de personnel se sont soldées par une réduction de l'effectif (de 8 à 4).

64. La raison des augmentations budgétaires pour les dépenses de personnel enregistrées au titre du programme 15 est expliquée dans le rapport sur l'exécution dudit programme.

65. Ce rapport indique également que les ressources allouées aux dépenses de personnel n'ont pas toutes été exclusivement utilisées par les programmes 14 et 15. Ainsi, le poste de SDG, au titre du programme 4, relève des programmes 4, 9, 10 et 14.

Figure 23 : Budget initial de personnel et dépenses de personnel pour 2006-2007*Enjeux et résultats escomptés*

66. L'OMPI a contribué à renforcer le développement progressif et bien équilibré du droit international. L'encadré 3 éroit présente certaines des principales réalisations pour atteindre cet objectif

Encadré 3 : Principales réalisations en matière de droit international de la propriété intellectuelle en 2006-2007

Plus large adhésion des pays aux arrangements

- La Hongrie, Oman, l'Ouzbékistan et la Suède ont adhéré au Traité sur le droit des brevets (PLT); deux pays (Angola et Yémen) ont adhéré à la Convention de Paris; six pays (El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, République dominicaine et Oman) ont adhéré au Traité de Budapest, durant l'exercice biennal;
- Adoption du Traité révisé de Singapour sur le droit des marques; huit pays (Australie, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Chine, Ghana, Liechtenstein et Monténégro) ont adhéré au WCT, portant le nombre total de Parties contractantes à 64;
- Sept pays (Australie, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Chine, Liechtenstein et Monténégro) ont adhéré au WPPT, portant le nombre total de Parties contractantes à 62.

Autres réalisations

- L'Espagne, la Fédération de Russie et la France, ont adopté une législation nationale donnant effet au WCT et au WPPT;
- Une nouvelle version de la base de données relative à l'article 6ter a été publiée en novembre 2007; elle contient quelque 2 200 enregistrements individuels correspondant à des signes protégés en vertu de l'article 6ter;
- Production de deux séries de projets de dispositions sur la protection des savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles et informations pratiques étendues sur la manière de donner effet à l'échelon international à ces dispositions.

67. Il ressort de la figure 20 que sur les 14 résultats escomptés, quatre ont été partiellement atteints ou ont enregistré un léger décalage pour les raisons suivantes :

- Compte tenu d'autres priorités et de l'absence de demande de la part d'États membres, il a été décidé de ne pas poursuivre les travaux relatifs à une révision concrète du Traité de Budapest durant l'exercice biennal;
- Les décisions concernant la future protection internationale des organismes de radiodiffusions ont été différées. Toutefois, en septembre 2007, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé que la question des organismes de radiodiffusion et des organismes de distribution par câble reste inscrite à l'ordre du jour des sessions ordinaires du SCCR;
- Les décisions concernant les futurs travaux relatifs à la protection des interprétations ou exécutions audiovisuelles ont été différées. Toutefois, l'Assemblée générale a décidé que la question reste inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'OMPI à sa session de septembre 2008;
- Aucun progrès n'a été accompli en matière de meilleure compréhension de la question des bases de données non originales par les décisions prises concernant les travaux futurs relatifs à la protection de ces bases de données. Cela a tenu essentiellement au fait qu'il a été décidé, à la session de novembre 2005 du comité permanent, de ne réinscrire la question à l'ordre du jour qu'à la demande d'un État membre. Aucune demande de ce type n'a été formulée.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : fourniture de services de qualité dans le cadre des systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle

68. La fourniture de services de qualité dans le cadre des systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle peut être assurée par les moyens suivants :

- en confortant la position du système du PCT en tant que moyen le plus accessible, fiable et abordable d'obtenir une protection par brevet dans le monde entier, de même qu'en poursuivant la modernisation, l'amélioration et le renforcement du système du PCT pour que ce système continue de répondre aux besoins des déposants et de tous les offices, avec pour résultat un plus grand recours au système et une moindre répétition inutile des mêmes travaux.
- en assurant le fonctionnement d'une administration efficace et rentable des systèmes d'enregistrement international et en favorisant leur développement et leur utilisation;
- en faisant mieux connaître l'OMPI et les questions de propriété intellectuelle dans le monde et en renforçant le soutien dont bénéficie l'Organisation au moyen d'une stratégie de communication dynamique;
- en renforçant l'administration des systèmes internationaux relatifs aux marques et aux dessins et modèles industriels;

- en renforçant la protection de la propriété intellectuelle grâce au recours à l'arbitrage et à la médiation dans le règlement des litiges de propriété intellectuelle et en consolidant le cadre juridique de protection de la propriété intellectuelle dans le système des noms de domaines de l'Internet.

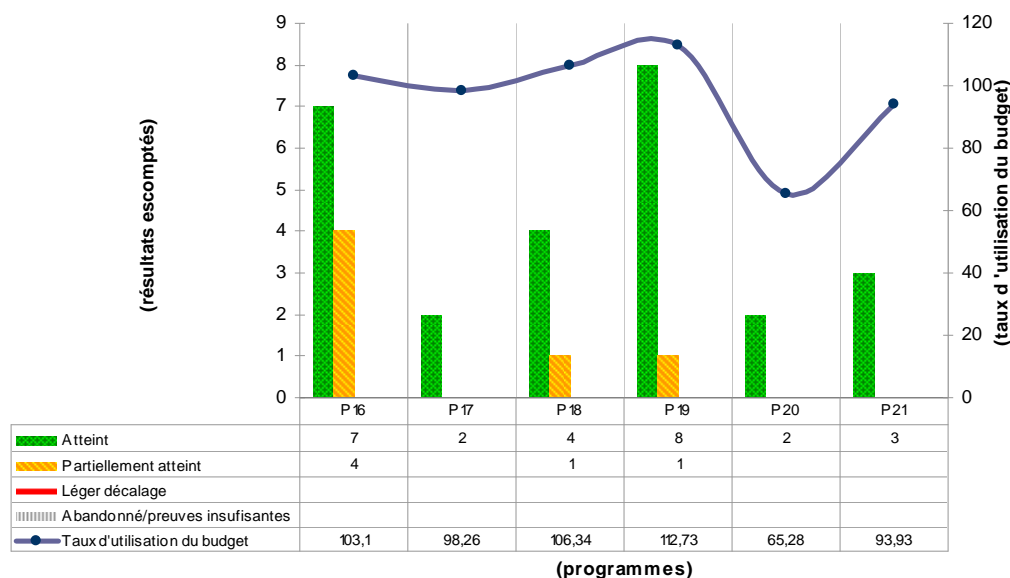
69. Cet objectif stratégique comprend six programmes, à savoir : programme 16 – Administration du système du PCT; programme 17 – Réforme du PCT; programme 18 – Systèmes d'enregistrement de Madrid, de La Haye et de Lisbonne; programme 19 – Information en matière de brevets, classifications et normes de propriété industrielle; programme 20 – Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels; programme 21 – Services d'arbitrage et de médiation et principes directeurs concernant les noms de domaine.

Dotations totales et résultats escomptés

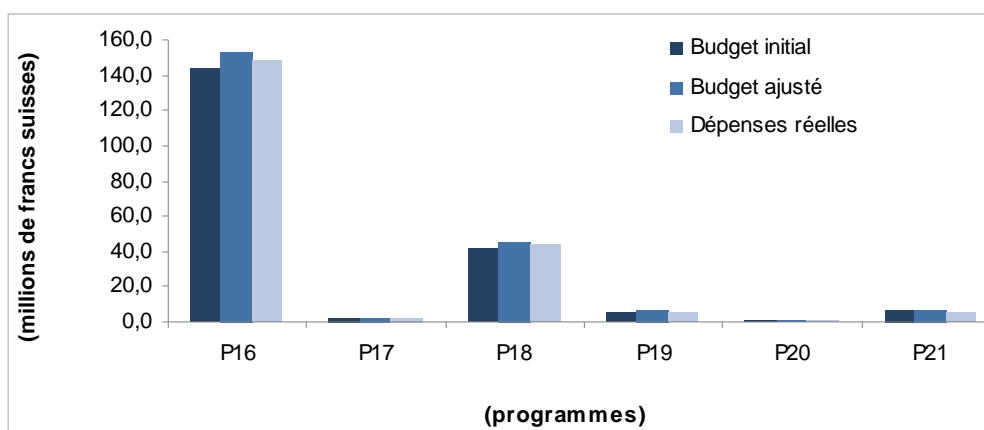
70. Un budget total initial de 201,9 millions de francs suisses (38%) du budget initial global de l'OMPI a été alloué pour atteindre l'objectif stratégique 4. La figure 25 représente l'allocation budgétaire pour les différents programmes. À la fin de 2007, un montant de 208,8 millions de francs suisses (103%) du budget initial alloué représentant les dépenses réelles a été utilisé pour atteindre les résultats souhaités.

71. La figure 24 montre l'exécution des programmes, qui a été mesurée au regard des 32 résultats escomptés et 62 indicateurs. Ledit objectif stratégique 4 a enregistré 26 résultats pleinement atteints sur les 32 escomptés; six de ces 32 résultats ont été partiellement atteints.

Figure 24 : Utilisation du budget et résultats escomptés pour 2006-2007



72. Durant la période d'exécution, le budget initial global a été augmenté de 6% au titre des mesures d'ajustement. La figure 25 montre l'allocation budgétaire par programme, par budget initial, par budget ajusté et par dépenses réelles. Les budgets respectivement du programme 16 et du programme 19 ont été augmentés au titre des mesures d'ajustement. Le budget initial pour le programme 20 a été réduit de 33% avec le départ d'un membre du personnel qui n'a pas été remplacé.

Figure 25 : Allocation budgétaire par programme 2006-2007

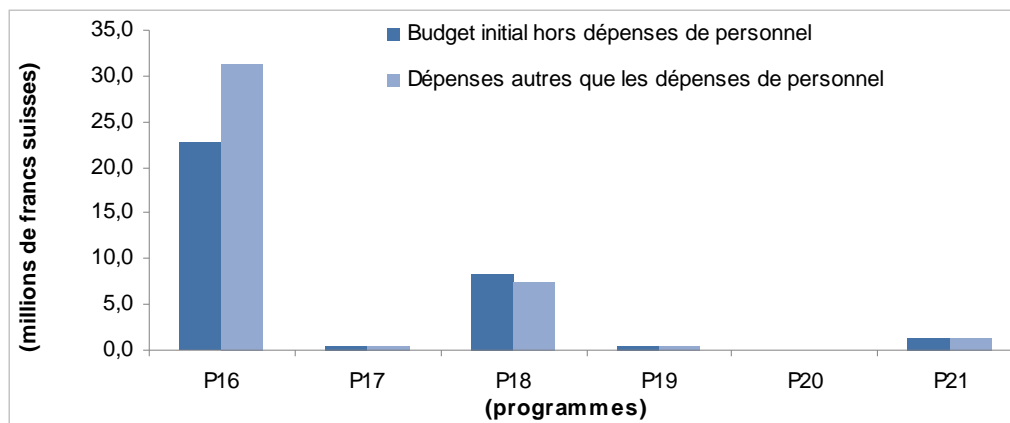
73. Comme il a été indiqué, deux objectifs stratégiques ont bénéficié de la clause de flexibilité, à savoir les objectifs stratégiques 4 et 5. Comme le précise le rapport de gestion financière pour 2006-2007 (document WO/PBC/13/2), la clause de flexibilité adoptée en 1989 par l'Assemblée des unions du PCT, de Madrid et de La Haye permet la prise en compte d'augmentations non budgétées de la charge de travail dans les secteurs du PCT (programme 16), de Madrid et de La Haye (programme 18) en prévoyant une augmentation proportionnelle du nombre de postes dans les programmes correspondants. En ce qui concerne le PCT, elle permet également la création de postes dans les programmes fournissant des services communs directement touchés par l'augmentation de la charge de travail au PCT (selon un rapport de 1 à 4).

74. Du fait de l'augmentation de la demande dans le cadre du système du PCT et de celui de Madrid, 40 postes supplémentaires au total ont été initialement alloués aux programmes 16 et 18 (13 postes créés en application de la clause de flexibilité ont été alloués au programme 18 et 27 au programme 16). Toutefois, la totalité de ces postes n'a pas été effectivement pourvue durant l'exercice biennal. Ce fut le cas pour le programme 18, dont seulement 109 postes ont été réellement pourvus sur les 113 prévus (100 au titre du budget ordinaire et 13 postes créés en application de la clause de flexibilité). Les quatre postes restants n'ont été approuvés qu'en 2008. Les postes créés en application de la clause de flexibilité ont permis à certains programmes – tels que le programme 18 – de soutenir l'exécution et de favoriser certaines économies d'échelle.

75. Le budget initial hors dépenses de personnel pour l'exercice biennal s'élevait à 33,3 millions de francs suisses et les dépenses réelles autres que les dépenses de personnel à 41 millions de francs suisses (123%). La figure 26 offre un aperçu du budget initial hors dépenses de personnel et des dépenses autres que les dépenses de personnel par programme. Seul le programme 16 a été doté de ressources supplémentaires non liées au personnel durant l'exercice biennal, la principale raison étant la décision stratégique de sous-traiter les travaux de traduction au lieu d'engager du personnel supplémentaire pour absorber la surcharge de travail. Il en est résulté que le budget des dépenses autres que de personnel a dû être notablement augmenté par rapport au budget initial approuvé par l'assemblée en 2005.

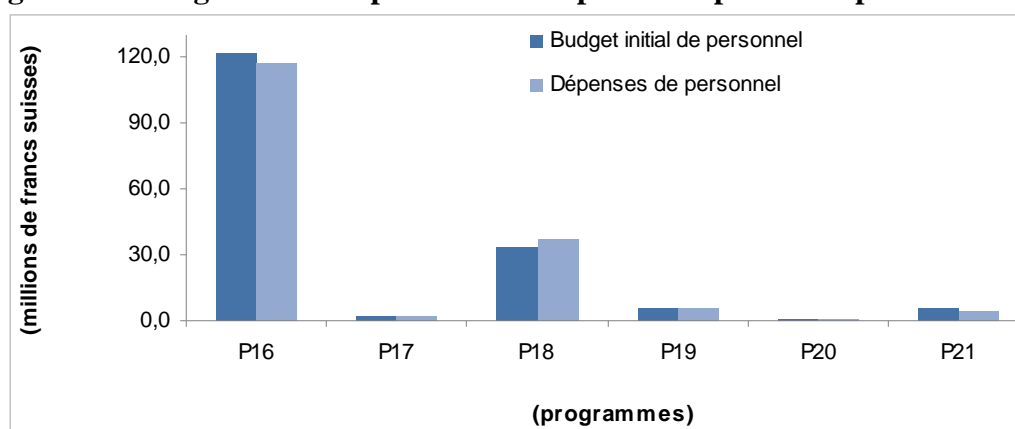
76. Comme il ressort de la figure 26, le programme 17 n'a pas été en mesure d'utiliser 25% de son budget initial s'élevant à 400 mille francs suisses. La raison principale est due au fait qu'une seule session du groupe de travail sur les deux prévues a été organisée.

Figure 26 : Budget initial hors dépenses de personnel et dépenses autres que les dépenses de personnel pour 2006-2007



77. Au titre de cet objectif stratégique, le budget initial de personnel s'élevait à 168,6 millions de francs suisses et les dépenses réelles de personnel pour l'exercice biennal à 167,8 millions de francs suisses. Comme il apparaît à la figure 27, le programme 18 a été le seul programme dont le budget afférent aux dépenses de personnel a été augmenté.

Figure 27 : Budget initial de personnel et dépenses de personnel pour 2006-2007



Enjeux et résultats escomptés

78. Dans un monde en plein évolution, les défis à relever pour l'OMPI pour assurer la fourniture d'un service de qualité dans le cadre des systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle sont multiples. La demande par les États membres d'un système de la propriété intellectuelle qui soit rationnel et efficace selon des critères de coût, de temps et de qualité n'a cessé d'augmenter. Le système de protection mondiale de l'OMPI a dû répondre à la demande de services de ce type émanant des utilisateurs de la propriété intellectuelle et a facilité un accès plus équitable aux différents systèmes pour des utilisateurs divers, en particulier ceux des pays en développement dont la capacité à profiter d'un meilleur accès au marché mondial ouvert par l'Internet est entravée par le coût et la complexité de l'accès aux

systèmes de propriété intellectuelle. De plus, les activités relevant du système de Madrid ont continué d'augmenter notablement durant l'exercice biennal en étendant encore leur portée géographique.

79. Les autres enjeux auxquels l'OMPI a dû faire face ont été notamment les suivants :

- L'augmentation du nombre des Parties contractantes s'est répercutée sur le volume des opérations que doit assurer le Bureau international et a placé celui-ci devant la nécessité de trouver, en collaboration avec les offices des Parties contractantes, des moyens de mettre en place des procédures les plus commodes possibles pour la communication des notifications entre le Bureau international et les offices dans le cadre du système de Madrid;
- En ce qui concerne les renouvellements, un nombre beaucoup plus élevé est attendu durant l'exercice biennal par suite d'une modification du délai de renouvellement qui passera de 20 à 10 ans;
- Extension de la portée géographique du Protocole de Madrid et de l'Acte de 1999 de l'arrangement de La Haye, dont les avantages sont offerts uniquement aux déposants des Parties contractantes et ne s'étendent qu'aux territoires de celles-ci;
- Le développement de l'utilisation des systèmes d'enregistrement international demeure aussi un objectif et exige que les systèmes demeurent intéressants pour les utilisateurs et continuent de répondre aux besoins de ceux-ci;
- Renforcement de la connaissance des informations stockées dans les bases de données de propriété industrielle, de la normalisation de ces informations ainsi que de la documentation y relative pour assurer un accès efficace à l'information en matière de propriété industrielle qui figure dans les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI);
- Face au nombre croissant d'affaires, les principaux enjeux du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI sont le règlement des litiges, la langue des procédures, la transcription des noms de domaine, la qualité des prestations et le respect des délais dans l'administration des plaintes conformément aux règles en vigueur, ainsi que le maintien de l'infrastructure.

80. Compte tenu de la pertinence de cet objectif stratégique et des avantages majeurs pour les utilisateurs de la propriété intellectuelle, 39% des dépenses réelles de l'OMPI ont servi à atteindre cet objectif. Les 32 résultats escomptés à ce titre visent à améliorer directement la fourniture de services de qualité.

Encadré 4 a) : principales réalisations liées à la fourniture de services de qualité dans le cadre des systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle 2006-2007*Augmentation de l'utilisation des systèmes :*

- Le nombre de demandes selon le PCT est passé de 256 956 en 2004-2005 à 306 512 en 2006-2007, soit 19,3% d'augmentation par rapport à l'exercice biennal précédent;
- Le nombre d'enregistrements internationaux en vertu du système de Madrid est passé de 56 548 en 2004-2005 à 75 695 en 2006-2007, soit 33,9% d'augmentation par rapport à l'exercice biennal précédent. Le nombre de renouvellements à la fin de l'exercice biennal 2006-2007 s'est élevé à 32 683 par rapport à 14 841 en 2004-2005, soit 120,2% d'augmentation par rapport à l'exercice biennal précédent.

Encadré 4 b) : principales réalisations liées à la fourniture de services de qualité dans le cadre des systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle 2006-2007*Augmentation de l'adhésion des pays aux arrangements*

- Sept États (Azerbaïdjan, Botswana, Monténégro, Oman, Saint-Marin, Viet Nam et Ouzbékistan) sont devenus parties au Protocole de Madrid;
- Cinq États (Albanie, Arménie, Botswana, France et Ex-République yougoslave de Macédoine) sont devenus parties à l'Acte de 1999 de l'Arrangement de La Haye;
- Quatre États (Argentine, Malaisie, Monténégro et Turkménistan) ont adhéré à l'Arrangement de Nice;
- Trois États (Croatie, Malaisie et Turkménistan) ont adhéré à l'Arrangement de Vienne;
- Quatre États (Arménie, Monténégro, Ouzbékistan et Turkménistan) ont adhéré à l'Arrangement de Locarno;
- Le nombre d'États contractants en vertu du PCT est passé en 2006-2007 de 128 à 138, grâce aux nouvelles adhésions des pays suivants : Angola, Bahreïn, El Salvador, Guatemala, Honduras, Malaisie, Malte, Monténégro, République démocratique populaire lao et République dominicaine.

Adoption de modifications et de traités

- Des modifications au règlement d'exécution du PCT concernant l'inclusion de deux autres langues, le coréen et le portugais, en tant que "langues de publication" selon le PCT, ont été adoptées par l'Assemblée du PCT en octobre 2007 avec effet au 1^{er} janvier 2009;

- Le 1er janvier 2006, une modification du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid est entrée en vigueur, prévoyant une réduction du montant de la taxe de base payable par les déposants originaires des pays membres de l'Union de Madrid parmi les moins avancés pour l'enregistrement international d'une marque dans le cadre du système de Madrid.
- L'assemblée de l'Union de La Haye a adopté, en novembre 2007, une révision de la structure des taxes dues dans le cadre d'une demande internationale pour des déposants originaires de pays membres moins avancés de l'Union de La Haye. L'adoption d'autres dispositions modifiées a fait l'objet de rapports individuels : le Comité d'experts de l'Union de Vienne a adopté 46 modifications et adjonctions à la classification de Vienne sur les 60 propositions soumises;
- Le Comité d'experts de l'Union de Locarno a adopté 63 modifications et adjonctions à la classification de Locarno sur les 83 propositions soumises.

Encadré 4 c) : principales réalisations liées à la fourniture de services de qualité dans le cadre des systèmes mondiaux de protection de la propriété intellectuelle 2006-2007

Meilleure efficacité de l'administration

- Amélioration de la productivité par la réduction de l'effectif de personnel travaillant directement au PCT, passé de 387 en 2005 à 373 à la fin de 2007;
- Gains d'efficacité dans les modalités de dépôt de demande selon les systèmes de Madrid et de La Haye (voir gains d'efficacité figure 5, page 10).

81. Les travaux concernant 6 des 32 résultats escomptés sont en cours, et dans certains cas, les résultats n'ont été que partiellement atteints, ainsi :

- Les objectifs convenus pour le système de La Haye n'ont été que partiellement atteints. Toutefois, le nombre de renouvellements des enregistrements existants a dépassé de 7,6% celui de l'exercice biennal précédent. Des augmentations ont été également enregistrées quant au nombre de dessins et modèles industriels contenus dans les renouvellements et dans le nombre de demandes de modifications reçues à l'égard des enregistrements existants. Il convient de noter qu'il est difficile de prévoir le niveau d'utilisation des systèmes, dès lors que plusieurs facteurs externes influencent cette utilisation;
- la réduction d'au moins un formulaire du nombre de notifications et de communications envoyées au déposant selon le PCT dans un cas type est à l'examen;
- les travaux sur la mise à disposition des déposants d'au moins un service en ligne où consulter les informations confidentielles relatives à leurs demandes PCT sont en cours;

- au titre de l'administration des systèmes du PCT, quatre des cinq politiques et pratiques ont été adoptées; ainsi le mandat des agents temporaires et consultants a été élaboré et traité, l'administration des questions de gestion des effectifs a été rationalisée et un système de suivi et base de données ont été créés aux fins de contrôle budgétaire. De plus, la compilation et l'actualisation des descriptions d'emploi pour tout le personnel occupant un poste dans le cadre du programme sont en voie d'achèvement.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 : renforcement de l'efficacité de la direction et de l'appui administratif à l'OMPI

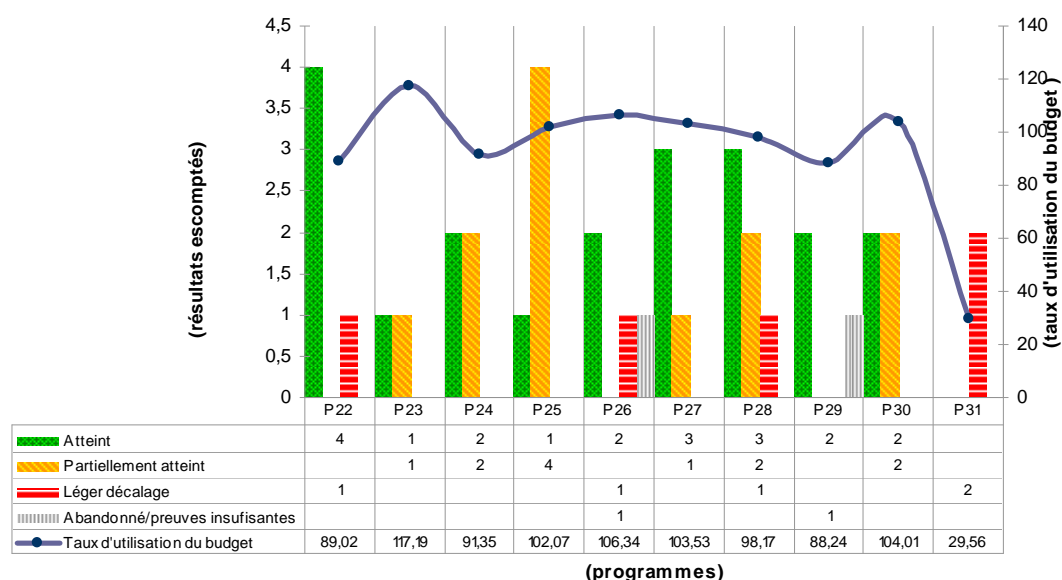
82. L'objectif stratégique 5 consiste à orienter la mise en œuvre des activités de programme grâce à une gestion responsable et à une administration efficace dans le cadre du programme et budget de l'OMPI fondé sur les résultats.

83. Il comprend 10 programmes, à savoir : programme 22 – Direction générale; programme 23 – Contrôle budgétaire et mobilisation de ressources; programme 24 – Supervision interne; programme 25 – Gestion des ressources humaines; programme 26 – Opérations financières; programme 27 – Techniques de l'information; programme 28 – Conférences, service linguistique, imprimerie et archives; programme 29 – Gestion des locaux; programme 30 – Voyages et achats; programme 31 – Nouvelle construction.

Dotations totales et résultats escomptés

84. Le budget initial pour l'objectif stratégique 5 s'élevait à 198,5 millions de francs suisses. Ce montant représente 37% du budget initial global de l'OMPI. Quelque 95% de ce budget initial ont été utilisés au cours de l'exercice biennal.

Figure 28 : Utilisation du budget et résultats escomptés pour 2006-2007

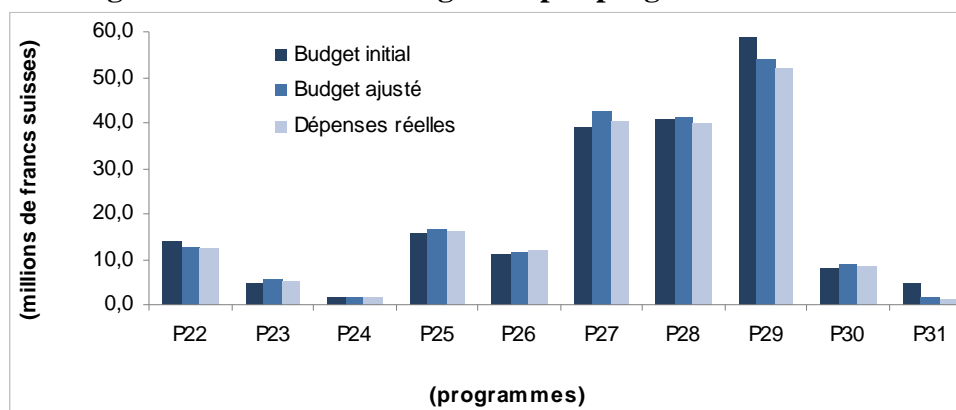


85. La figure 28 montre l'évaluation des résultats escomptés et le taux d'utilisation du budget par programme. L'exécution des programmes a été mesurée au regard des 39 résultats escomptés et 60 indicateurs. Cet objectif a enregistré 21 résultats pleinement atteints sur les 39 escomptés. Un léger décalage a été enregistré dans 13 des résultats escomptés et un décalage important dans quatre résultats, tandis que pour un résultat escompté, aucun progrès n'a été enregistré.

86. Il convient de noter que le programme 31, conformément aux décisions des États membres et aux recommandations du Comité d'audit de l'OMPI, a commencé plus tard que prévu initialement.

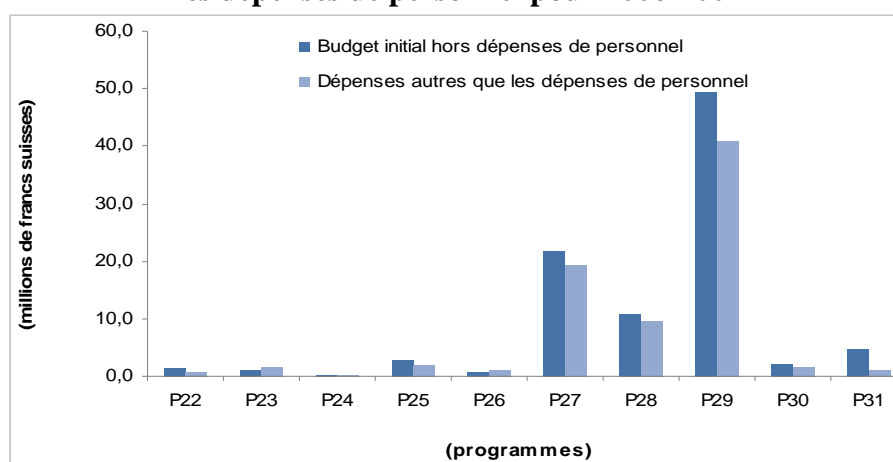
87. Le budget initial – 198,5 millions de francs suisses – de l'objectif stratégique 5 a été réduit de 1% au titre du processus d'ajustement. Des changements importants ont été relevés au titre du programme, mais non pas à celui de l'objectif stratégique. Ainsi, le programme 23 a été augmenté de 17,9%, le programme 27 de 9,4% et le programme 28 de 0,8%. Comme le montre la figure 29, les programmes n'ont pas tous réussi à utiliser leurs allocations budgétaires comme prévu initialement.

Figure 29 : Allocation budgétaire par programme 2006-2007



88. La figure 30 indique que le budget initial hors dépenses de personnel n'a pu, dans la quasi-totalité des programmes, être utilisé comme prévu. La principale raison de cette sous-utilisation des crédits était due à la pénurie de personnel dans certains programmes, laquelle a entraîné l'ajournement ou la suppression de certaines activités. Le programme 31 n'a pas pu commencer comme prévu initialement. Dans le cas du programme 23, les dépenses autres que les dépenses de personnel ont dépassé le budget initial au motif que certaines dépenses n'ont pu être prévues au moment de l'élaboration du budget initial (par exemple évaluation bureau par bureau, comité d'audit, sessions supplémentaires du PBC).

Figure 30 : Budget initial hors personnel et dépenses autres que les dépenses de personnel pour 2006-2007

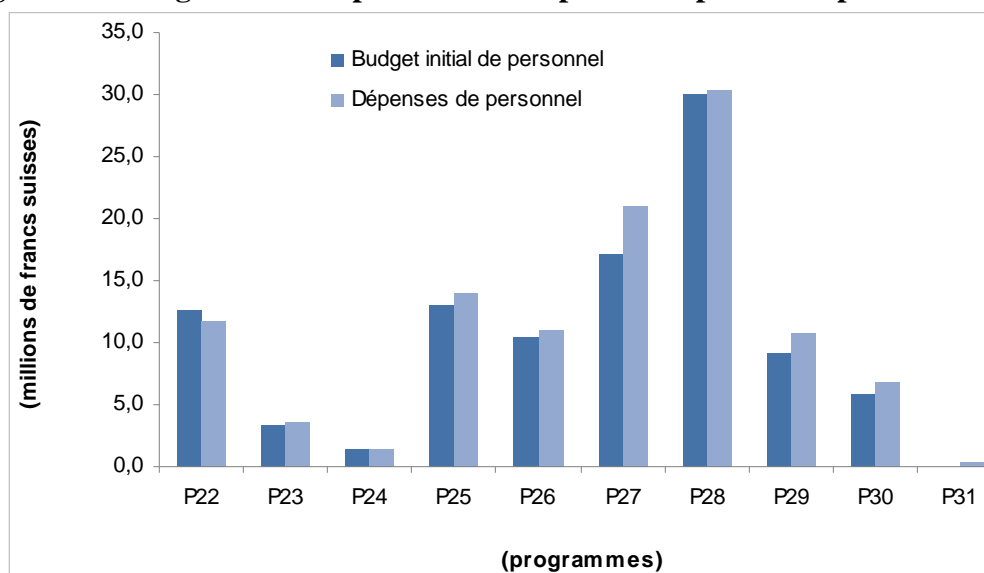


89. Le budget initial des dépenses de personnel s'élevait à 102, 8 millions de francs suisses et les dépenses réelles à 110, 9 millions de francs suisses.

90. La figure 31 indique les dépenses initiales au regard des dépenses réelles par programme. Les raisons propres à une sous-utilisation ou un dépassement de crédit sont indiquées dans les rapports sur l'exécution des différents programmes 2006-2007 (document WO/PBC/13/3(b)). La sous-utilisation s'explique le plus souvent par le fait que des membres du personnel travaillant à temps complet ont opté pour un temps partiel (passant de 100 à 80% du taux d'activité) ou que du personnel n'a pas été recruté comme prévu. Dans d'autres cas, tels que le programme 23, les dépenses de personnel réelles ont dépassé le budget initial de 6% aux motifs suivants :

- Ajustements de la CFPI touchant les dépenses de personnel, qui n'ont pas été prévus dans le budget initial et
- le coût des postes créés en application de la clause de flexibilité (deux ventilés, un pourvu à la fin de décembre 2007) dans le programme, qui n'étaient pas non plus prévus au budget initial.

Figure 31 : Budget initial de personnel et dépenses de personnel pour 2006-2007



Enjeux et résultats escomptés

91. Certains des principaux enjeux dans le cadre de cet objectif stratégique ont été les suivants :

- faire face à la hausse constante des activités liées aux fonctions de dépositaire et fournir des services de Secrétariat adaptés aux conférences diplomatiques à venir et à d'autres réunions d'États membres;
- gérer le nombre de demandes formulées par des organisations non gouvernementales en vue de bénéficier du statut d'observateur ou de participer aux assemblées et à d'autres réunions de l'Organisation a fortement augmenté, d'où la nécessité d'apporter des réponses adaptées aux questions juridiques, procédurales et administratives que pose cette participation croissante;

- s’assurer que les ressources sont utilisées de la manière la plus efficace et la plus rationnelle possible afin d’obtenir des résultats axés sur les priorités de l’Organisation, conformément à la décision des États membres;
- consolider la structure de supervision actuelle et renforcer sa contribution à la gestion de l’Organisation, conformément aux attentes exprimées par les États membres;
- assurer un niveau d’effectif suffisant dans tous les domaines d’activité de l’OMPI de la manière la plus rentable et prévoir une affectation opportune et judicieuse du personnel aux activités prioritaires;
- intégrer, dans la stratégie globale de mise en valeur des ressources humaines de l’Organisation, les résultats de l’évaluation détaillée bureau par bureau de ses besoins en ressources humaines et financières, qui devait débiter en 2005.
- mettre en place un système révisé d’évaluation du comportement professionnel, y compris un mécanisme permettant de faire appel de ses conclusions ou de les réfuter, pour améliorer les résultats professionnels du personnel grâce à un meilleur dialogue, la maîtrise des coûts liés aux services de prévoyance sociale et d’assistance sociale, l’amélioration et la dotation des régimes d’assurance tant existants que nouveaux, la poursuite d’activités de perfectionnement du personnel en conformité avec les objectifs de l’OMPI et le maintien de conditions permettant au personnel de développer pleinement ses capacités.
- fournir des services de qualité tout en améliorant la rentabilité;
- continuer à adapter le nouveau système financier automatisé AIMS aux besoins propres aux opérations financières de l’OMPI;
- maîtriser les coûts d’exploitation liés aux techniques de l’information tout en garantissant la fiabilité du fonctionnement des systèmes informatiques de l’OMPI;
- assurer la pérennité des investissements réalisés par l’OMPI dans le secteur des techniques de l’information en remplaçant Windows NT, ainsi qu’un certain nombre d’ordinateurs de bureau et de serveurs, qui ont été achetés en 1999 dans l’optique du passage à l’an 2000, mais qui, après sept ans, ne seront plus couverts par les accords de maintenance passés avec le fabricant.
- rationaliser davantage l’utilisation des locaux de l’OMPI compte tenu des besoins actuels et futurs de l’Organisation
- assurer un niveau de sécurité approprié des locaux de l’OMPI avec des ressources limitées;
- fournir des services de voyages de qualité à un coût réduit;
- fournir des services d’achats efficaces et de qualité tout en veillant au respect des règlements applicables.

92. L'encadré 5 présente certains exemples de résultats atteints dans le cadre de l'objectif stratégique 5.

Encadré 5 : Principales réalisations en matière de renforcement de l'efficacité de la direction et de l'appui administratif à l'OMPI durant l'exercice biennal 2006-2007

- meilleure exécution des fonctions de dépositaires de l'Organisation par la réduction de sept jours à moins de 4 jours du délai nécessaire au traitement des notifications d'adhésions et d'autres actes accomplis en rapport avec des traités;
- une base de données sur les traités administrés par l'OMPI a commencé à fonctionner au début de l'exercice biennal;
- le budget et les ressources ont été administrés avec une plus grande efficacité durant l'exercice biennal – un gain d'efficacité de 50% sur l'effectif du PCT par rapport au nombre de demandes selon le PCT a été enregistré;
- le programme relatif aux techniques de l'information est parvenu à réduire de 48% le nombre de jours de consultations par mois pour l'AIMS;
- les coûts et charges de location ont été réduits de 18% par la libération du bâtiment de Chambésy et du troisième étage du bâtiment de l'avenue Giuseppe-Motta.

93. Les résultats escomptés qui n'ont pu être atteints comme prévu initialement sont notamment les suivants :

- la réduction du nombre d'actions juridiques relatives à des accords conclus entre l'Organisation et des tiers en matière de contrats, constructions, achats, licences, assurances, fonds fiduciaires et accords bancaires n'a pas été possible durant l'exercice biennal 2006-2007;
- les gains d'efficacité n'ont été réalisés que partiellement. D'autres améliorations en matière de critères, de références et d'indicateurs de gains d'efficacité sont envisagées.
- la proportion de femmes occupant les postes de la catégorie des administrateurs principaux ou des catégories supérieures est demeurée stable;
- la pleine conformité avec les normes minimales de sécurité au siège des organisations du système des Nations Unies n'a pas été réalisée pendant l'exercice biennal. Les services de la coordination de la sûreté et de la sécurité ont lancé un projet visant à assurer leur conformité avec lesdites normes, qui n'a toutefois pas été approuvé par les États membres;
- l'amélioration du rapport coût-efficacité des voyages effectués par le personnel de l'OMPI et par des tiers n'a pu être pleinement réalisée et l'indicateur n'est plus applicable;

- la gestion plus efficace en matière de visas n'a pas été toujours possible, car de nombreuses demandes ne sont pas dûment reçues par la section des voyages trois ou quatre semaines avant le départ.

CONCLUSIONS

94. L'expérience acquise au cours des dix dernières années d'élaboration des rapports sur l'exécution des programmes et les efforts accomplis par le Secrétariat pour instaurer un système de gestion davantage fondé sur les résultats ont contribué notablement à améliorer le système d'établissement des rapports périodiques et de gestion au sein de l'OMPI. Pour le présent rapport sur l'exécution du programme 2006-2007, l'OMPI a de nouveau fourni des informations essentielles sur les activités des programmes et leurs résultats. La nouveauté dans ce rapport est le présent rapport de synthèse établi par la Division de l'audit et de la supervision internes sur l'exécution à l'échelon des objectifs stratégiques.

95. Comme l'ont demandé les États membres, une plus grande quantité d'informations et de données sont fournies et analysées. Il convient de noter que le système d'exécution du programme a déjà été mis au point et consolidé par l'intermédiaire du programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009, ce qui contribuera notablement à l'avenir à analyser les résultats et à en rendre compte. De plus, l'OMPI continuera de s'attacher à améliorer les critères d'exécution et la qualité des données.

96. Pour élaborer les rapports sur l'exécution des programmes de l'exercice biennal 2006-2007, quatre domaines appelant de nouvelles améliorations, que le Secrétariat consolidera dans les exercices futurs ont été définis :

Planification stratégique

97. L'exécution du programme a jusqu'à présent été mesurée d'après des indicateurs à court terme fixés par programme, et non pas d'après des indicateurs à moyen et long terme fixés aux échelons de la stratégie ou de l'entreprise. Les indicateurs d'exécution par programme sont nombreux (134 résultats escomptés) : ils pourraient entraîner un chevauchement et rendre plus difficile qu'il ne conviendrait le rattachement des objectifs stratégiques aux besoins des entreprises. Cet écart entre les programmes et les objectifs stratégiques doit être comblé par des indicateurs liés à la réalisation de ces objectifs mêmes et plus précisément aux besoins des entreprises.

98. Il s'ensuivrait ainsi une rationalisation nécessaire et une réduction du nombre d'indicateurs par programme, qui devront compléter les objectifs de haut niveau des entreprises. Les systèmes de gestion de l'exécution des programmes bénéficieraient également notablement de l'établissement d'un lien plus manifeste entre indicateurs à court terme et indicateurs à moyen et long terme. En outre, le plan à court terme de l'OMPI s'achevant en 2009, l'occasion doit être saisie de faire le point sur les enseignements passés pour les appliquer aux améliorations futures en matière de doctrine stratégique, de planification et de gestion. De plus, le plan stratégique futur devrait comprendre de meilleurs mécanismes en matière de fixation des objectifs, ainsi que les tâches à réaliser pour atteindre ces objectifs et, à l'évidence, des systèmes efficaces et sûrs de suivi et d'évaluation. La mise en place de procédures visant à améliorer la planification stratégique offrira également l'occasion de parfaire la planification financière à moyen terme.

Planification de programmes et projets

99. Le cadre stratégique de l'OMPI a évolué durant une période suffisamment longue. Dès 2005, 31 programmes ont été établis pour faciliter la mise en œuvre de l'exécution et du suivi du système et des programmes de gestion fondés sur les résultats. Ces 31 programmes ont été inscrits dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2006-2007 attestant l'attachement de l'Organisation à améliorer l'exécution des programmes. Pour 2008-2009, le programme et budget approuvé contient 32 programmes. La Division de l'audit et de la supervision internes estime que l'utilisation à venir des instruments de planification, tels que le schéma logique, la gestion du risque seraient rentables et que l'adoption de plans de travail et d'action plus détaillés en matière d'exécution des programmes, qui comprennent, non seulement le budget et les délais, mais également les mesures, rôles et responsabilités en matière d'exécution, améliorerait l'établissement de programmes et l'aménagement de projets. En outre, des plans rédigés par programme et par projet concret, qui se rattachent nettement aux objectifs stratégiques, et, partant, à la mission, à la vision d'avenir et aux objectifs de l'Organisation, valoriseraient également la gestion future du programme et des rapports sur son exécution.

Amélioration des liens entre ressources et résultats escomptés

100. Le rapport d'exécution du programme du présent exercice biennal exprime l'action menée par l'Organisation pour améliorer la responsabilisation en attestant ce qui a été réalisé avec les ressources allouées aux programmes par rapport à ce qui était prévu initialement. En raison de l'environnement dynamique où l'OMPI –et toute organisation – œuvre, il s'impose durant l'exécution du programme d'ajuster les affectations des ressources humaines et financières. Il devient ainsi possible de tenir compte de questions urgentes et imprévues et d'utiliser les ressources disponibles avec le plus d'efficacité et de rationalité dans les situations d'urgence et les priorités de développement (sous réserve des dispositions pertinentes en matière de transfert figurant dans le règlement financier). Les plans ne peuvent être fixés d'une manière définitive et invariable. Toutefois, toutes modifications des ressources prévues initialement influent assurément sur les résultats escomptés prévus et approuvés – en particulier si les ressources approuvées sont sensiblement réduites. Les chefs de programme doivent être tenus aussi informés que possible de la réaffectation des ressources (humaines et financières) et pouvoir compter sur un mécanisme souple qui les aide, si nécessaire, à modifier leurs résultats escomptés en opérant les ajustements requis.

Suivi et évaluation

101. L'OMPI voit à juste titre dans le rapport sur l'exécution des programmes un élément majeur et central de son cadre de gestion fondé sur les résultats, ainsi qu'une expression tangible de son adhésion aux principes de bonne gestion, de transparence et de responsabilisation. Pour les prochains exercices, les rapports sur l'exécution des programmes et le système fondamental de gestion fondé sur des résultats bénéficieraient d'une réorientation qui consisterait non plus en un suivi des progrès sous forme d'énumération des activités accomplies, mais en un système de suivi et d'évaluation portant davantage sur les stratégies, qui révèle les résultats et les incidences. Des améliorations dans l'établissement des plans stratégiques et financiers à moyen et long terme de l'OMPI, ainsi que dans l'aménagement et l'exécution des programmes et projets, parallèlement à des systèmes renforcés de suivi et d'évaluation, permettraient de mieux pouvoir, dans les futurs rapports sur l'exécution des programmes, tirer des conclusions quant à savoir *pourquoi* les objectifs stratégiques ont été atteints dans une mesure plus ou moins grande et *quels ont été les enseignements* tirés en cours d'exécution.

102. Pour répondre à la demande accrue émanant des États membres qui souhaitent un renforcement de l'exécution et de l'efficacité des programmes de l'Organisation, l'OMPI s'emploie à mettre en place un système de suivi et d'évaluation plus cohérent et fondé sur les résultats. Ce système contribuera à développer, à l'OMPI, l'assimilation des connaissances, une meilleure transparence et responsabilisation. Les informations fournies par un système de suivi et d'évaluation qui serait davantage orienté vers les résultats et les incidences aideront tout particulièrement les chefs de programme à tous les échelons à améliorer l'exécution, les résultats et les incidences des stratégies, programmes et projets.

SECTION IV

ANNEXES

ANNEXE 1 : MÉTHODOLOGIE

1. L'analyse et les affirmations contenues dans la présente évaluation ont été établies initialement par les chefs de programme et examinées en collaboration avec la Division de l'audit et de la supervision internes. Afin d'accroître la fiabilité et l'exactitude des conclusions de la présente évaluation, les rapports sur l'exécution des différents programmes ont tous fait l'objet d'un examen qui a permis de relever incohérences, omissions, erreurs de fait et utilisation des ressources. Une attention particulière a été portée à l'examen de la preuve des valeurs citées dans les rapports en ce qui concerne la réalisation des résultats escomptés énoncés dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2006-2007. Plusieurs consultations avec les chefs de programme et le personnel ont permis de parvenir à un accord quant aux résultats de ce rapport. Les rapports sur l'exécution des différents programmes ont été unifiés et synthétisés à partir des informations fournies par les chefs de programme. Afin de garantir la qualité du rapport et dans le cadre de son élaboration, il a été demandé à un expert extérieur d'effectuer une évaluation indépendante de la qualité.

2. Pour l'établissement du rapport sur l'exécution des programmes du présent exercice biennal et par rapport aux précédents rapports d'exécution, un certain nombre de changements ont été apportés à la méthodologie et la présentation du rapport.

- a) Un système de notation qui consiste en un code de couleurs inspiré de la signalisation routière pour les résultats escomptés par programme et les principaux indicateurs d'exécution a servi à effectuer l'analyse de l'exécution globale et à mesurer la réalisation des résultats escomptés à un niveau plus stratégique.
- b) Le principe de mesure des résultats a également été adopté pour la première fois dans le rapport pour permettre une analyse systématique de l'exécution aux regards des objectifs stratégiques.
- c) Les ressources utilisées ont été indiquées dans le rapport et liées aux résultats obtenus, comme l'ont demandé les États membres.
- d) La section III du rapport présente une analyse plus qualitative et quantitative par objectif stratégique.

3. Il convient en outre de préciser les éléments suivants :





- a) La Division de l'audit et de la supervision internes a effectué tous les calculs figurant à la section des allocations de ressources en utilisant les données fournies par le Bureau du contrôleur;

- b) Aucune des dépenses présentées dans le rapport ne comprend l'allocation de 6% relative à la provision pour cessation de services et assurance-maladie après cessation de services, dans l'attente de l'approbation par les États membres de l'inscription de ce point dans les dépenses réelles pour 2006-2007;
- c) En l'absence d'approbation par les États membres du projet de budget révisé pour l'exercice biennal 2006-2007, ce rapport compare le volume des dépenses pour l'exercice biennal au budget initial du programme. Les ajustements budgétaires ont été effectués dans la mesure permise par les pouvoirs du directeur général. Le budget ajusté représente le budget initial approuvé par les États membres, y compris les transferts et l'allocation de ressources au titre de la clause de flexibilité.

ANNEXE 2 : ÉVALUATION DES RÉSULTATS : LE CODE DE COULEURS INSPIRÉ DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

1. Le code de couleurs inspiré de la signalisation routière qui a été appliqué pour mesurer les résultats d'ensemble de l'OMPI est un système d'évaluation largement reconnu auquel plusieurs organisations gouvernementales ont recours pour noter les résultats obtenus dans l'exécution de leurs programmes. Pour une large part, le rapport sur l'exécution du programme note la réalisation des objectifs selon ce code de couleurs à quatre niveaux.

2. La couleur verte est utilisée lorsque les objectifs ont été atteints ou dépassés. La couleur orange indique que l'objectif est atteint à au moins 75%, tandis que la couleur rouge signifie qu'il n'a pas été atteint dans la proportion d'au moins 75%. La couleur blanche indique que l'objectif a été reporté, abandonné ou que les preuves de sa réalisation sont insuffisantes.

	En bonne voie / Atteint / Au-delà de l'objectif
	<ul style="list-style-type: none"> - Les progrès concernant l'objectif, le sous-objectif ou l'indicateur dépassent les plans et attentes ou sont conformes à ceux-ci, ou bien - L'objectif, le sous-objectif ou l'indicateur a été atteint à la date prévue dans le cas d'une évaluation finale.
	Globalement en bonne voie / Partiellement atteint / Léger décalage
	<ul style="list-style-type: none"> - Globalement, les progrès concernant l'objectif, le sous-objectif ou l'indicateur sont en bonne voie mais un léger décalage a été enregistré. Des progrès peuvent aussi avoir été faits dans certains domaines mais pas dans d'autres ou bien - L'objectif, le sous-objectif ou l'indicateur a été partiellement atteint dans la mesure où certains des éléments, mais non la totalité d'entre eux, ont été réalisés à la date fixée ou sont sur le point de l'être.
	Pas en bonne voie / Pas atteint / Décalage important
	<ul style="list-style-type: none"> - Les progrès concernant l'objectif, le sous-objectif ou l'indicateur ne sont pas en bonne voie et un décalage important a été enregistré, ou bien - L'objectif, le sous-objectif ou l'indicateur n'a pas été atteint ou l'a été tardivement.
	Objectif abandonné, différé ou preuves insuffisantes
	<ul style="list-style-type: none"> - Les progrès concernant l'objectif, le sous-objectif ou l'indicateur n'ont pas pu se faire en raison d'un changement de contexte dans la mise en œuvre qui a privé l'indicateur de sa pertinence. L'objectif a dû être revu ou bien - Les données de contrôle n'ont pas été suffisantes pour prouver la réalisation.

3. Pour bien comprendre la raison des différences dans les progrès accomplis, il a été demandé, au regard de chaque résultat escompté, un commentaire sur la réalisation. Ce commentaire devait : justifier la notation de manière succincte; analyser les principaux facteurs contribuant à la réussite ou y faisant obstacle; décrire les principaux résultats et indiquer les résultats des principales activités qui contribuent à cet objectif et la façon dont elles y contribuent.

ANNEXE 3 : DÉFINITION DES RUBRIQUES BUDGÉTAIRES

RECETTES, PAR PROVENANCE

- Contributions : contributions des États membres à l'Organisation selon le système de contribution unique.
- Taxes : taxes revenant au Bureau international dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne.
- Intérêts : recettes représentant les intérêts sur les dépôts de fonds.
- Publications : recettes provenant de la vente des publications et des abonnements aux périodiques publiés par le Secrétariat sur papier, CD-ROM ou tout autre support.
- Autres recettes : taxes d'arbitrage concernant les litiges relatifs aux noms de domaine, droits d'inscription à certaines conférences et programmes de formation, recettes provenant des services d'appui fournis en rapport avec des activités extrabudgétaires de l'OMPI financées par le PNUD ou par des fonds fiduciaires, ajustements comptables (crédits) relatifs à des années antérieures et ajustements de change (crédits), recettes provenant de la location de locaux appartenant à l'OMPI, et remboursements par l'UPOV à l'OMPI de services d'appui administratif.

OBJETS DE DÉPENSE

Dépenses de personnel

1. Postes : rémunération perçue par les fonctionnaires, en particulier les traitements, les indemnités de poste, les allocations familiales, les primes pour connaissances linguistiques, les paiements pour heures supplémentaires, les indemnités de non-résident, les primes d'affectation et les indemnités de représentation, ainsi que les indemnités et allocations versées aux fonctionnaires et non comprises dans leurs traitements. Ces dernières comprennent la cotisation d'employeur à la caisse de retraite, la participation au régime d'assurance-maladie, la dotation à la provision pour frais encourus lors de cessations de service, les allocations pour frais d'études, les frais de déménagement, de voyage d'enfants pour leurs études, de voyages de congé dans les foyers et d'installation au lieu d'affectation, les primes de l'assurance accidents professionnels, le remboursement des impôts nationaux sur le revenu perçus sur les traitements, allocations, indemnités ou primes versés par le Secrétariat.

- Agents temporaires : rémunération et indemnités versées au personnel engagé pour des périodes de courte durée.
- Consultants : rémunération et indemnités versées aux consultants du siège.
- Contrats de louage de services : rémunération versée aux titulaires de contrats de louage de services au siège.
- Contrats de travail spéciaux.

AUTRES DÉPENSES

Voyages et bourses

- Missions de fonctionnaires : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des fonctionnaires et des consultants du siège de l'Organisation en voyage officiel.
- Voyages des tiers : frais de voyage et indemnités journalières de subsistance de fonctionnaires nationaux, de participants et de conférenciers se rendant à des réunions organisées sous l'égide de l'OMPI.
- Bourses : frais de voyage, indemnités journalières de subsistance, droits d'inscription et autres dépenses afférentes à la participation de stagiaires à des cours, séminaires et stages de moyenne et de longue durée.

Services contractuels

- Conférences : rémunération, frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des interprètes; location de salles de conférence et de matériel d'interprétation; rafraîchissements et réceptions; frais afférents à tout autre service directement lié à l'organisation d'une conférence.
- Honoraires d'experts : rémunération, frais de voyage, indemnités journalières et honoraires versés aux conférenciers.
- Publication : travaux d'impression et de reliure faits à l'extérieur; revues; papier et impression; autres travaux d'impression : tirages à part d'articles parus dans les revues; brochures; traités; recueils; manuels; formulaires de travail et autres travaux d'impression divers; production de CD-ROM, de cassettes vidéos, de bandes magnétiques et autres formes de publication électronique.
- Autres : honoraires de traducteurs de documents; location de temps machine pour le traitement informatique; dépenses de formation du personnel; frais de recrutement; autres services contractuels externes.

Dépenses de fonctionnement

2. Locaux et entretien : acquisition, location, amélioration et entretien des locaux à usage de bureaux et location ou entretien de matériel et de mobilier, remboursement d'emprunt pour la nouvelle construction, consultants extérieurs en gestion pour la nouvelle construction.
3. Communications et autres dépenses : frais de téléphone, télégraphe, télex, télécopie et courrier, y compris les frais de port et de transport de documents; assistance médicale, service logement, Tribunal administratif, Association du personnel, frais de représentation; frais bancaires; intérêts sur prêts bancaires et autres (à l'exception des prêts afférents aux bâtiments); ajustements de change (débits); dépenses relatives à la vérification des comptes; dépenses imprévues et ajustements comptables (débits) relatifs à des années antérieures; contributions à des activités administratives communes au sein du système des Nations Unies; remboursement à une ou plusieurs unions d'avances consenties lors de la constitution d'une nouvelle union ou amortissement du déficit dû aux dépenses d'organisation d'une union, et dépenses non prévues spécifiquement.

Matériel et fournitures

4. Mobilier et matériel : mobilier et machines de bureau; matériel de traitement de texte et de données; matériel utilisé pour les conférences; matériel de reproduction des documents; matériel de transport.

5. Fournitures : papier et fournitures de bureau; fournitures de reproduction interne (offset, microfilms, etc.); livres de bibliothèque et abonnements à des revues et périodiques; uniformes; fournitures de traitement de données; logiciels et licences informatiques.

ANNEXE 4 : UTILISATION DU BUDGET² ET RÉPARTITION PAR PROGRAMME EN 2006-2007

Programme	Budget 2006-2007 initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses réelles, non compris la provision de 6%	% du budget initial total	% du budget total ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Pourcentage des dépenses réelles, non compris la provision de 6%
En milliers de francs suisses						
OS1						
1. Sensibilisation et communication	13 280	12 897	12 607	2,50	2,41	2,45
2. Coordination extérieure	10 743	11 086	10 871	2,02	2,07	2,11
3. Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement	12 347	17 486	16 557	2,33	3,27	3,21
4. Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique	2 608	1 343	1 323	0,49	0,25	0,26
5. Propriété intellectuelle et politique des pouvoirs publics	1 608	371	297	0,30	0,07	0,06
OS2						
6. Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA	37 649	35 995	33 966	7,09	6,73	6,59
7. Certains pays d'Europe et d'Asie	4 530	4 574	4 399	0,85	0,85	0,85
8. Modernisation des institutions de propriété intellectuelle	4 843	4 651	4 257	0,91	0,87	0,83
9. Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes	2 114	941	899	0,40	0,18	0,17
10. Application des droits de Propriété intellectuelle	2 966	2 732	2 610	0,56	0,51	0,51
11. Académie mondiale de l'OMPI	14 327	12 609	11 270	2,70	2,36	2,19
OS3						
12. Droit des brevets	2 996	2 544	2 332	0,56	0,48	0,45
13. Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	4 954	3 692	3 599	0,93	0,69	0,70
14. Droit d'auteur et droits connexes	5 683	6 719	6 392	1,07	1,26	1,24
15. Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	4 649	5 899	5 402	0,88	1,10	1,05
OS4						
16. Administration du système du PCT	144 445	153 116	148 921	27,20	28,61	28,91
17. Réforme du PCT	2 301	2 339	2 261	0,43	0,44	0,44
18. Systèmes d'enregistrement de Madrid, de La Haye et de Lisbonne	41 949	44 962	44 607	7,90	8,40	8,66
19. Information en matière de brevets, classification et normes de propriété industrielle	5 459	6 636	6 154	1,03	1,24	1,19
20. Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels	1 270	843	829	0,24	0,16	0,16
21. Services d'arbitrage et de médiation et principes directeurs et procédures concernant les noms de domaine	6 519	6 825	6 123	1,23	1,28	1,19
OS5						
22. Direction générale	13 977	12 616	12 442	2,63	2,36	2,42
23. Contrôle budgétaire et mobilisation de ressources	4 513	5 323	5 289	0,85	0,99	1,03
24. Supervision interne	1 781	1 798	1 627	0,34	0,34	0,32
25. Gestion des ressources humaines	15 725	16 629	16 051	2,96	3,11	3,12
26. Opérations financières	11 265	11 584	11 979	2,12	2,16	2,33
27. Techniques de l'information	38 978	42 659	40 352	7,34	7,97	7,83
28. Conférences, service linguistique, imprimerie et archives	40 800	41 135	40 054	7,68	7,69	7,78
29. Gestion des locaux	58 751	54 177	51 840	11,06	10,12	10,06
30. Voyages et achats	8 082	9 098	8 406	1,52	1,70	1,63
31. Nouvelle construction	4 631	1 709	1 369	0,87	0,32	0,27
Total	525 743	534 988	515 085	99,01	99,97	100,00
Crédits non affectés	5 257	156	0	0,99	0,03	0,00
TOTAL	531 000	535 144	515 085	100,00	100,00	100,00

² Utilisation du budget 2006-2007, non compris la provision correspondant à 6% des dépenses biennales de personnel pour couvrir les engagements financiers à long terme de l'Organisation liés aux cessations de service et aux prestations médicales après cessation de service.

ANNEXE 5 : DÉPENSES RÉELLES PAR POSTE ET TYPE DE RECETTES POUR 2006-2007

	Montant des dépenses en 2004-2005	Budget initial	Montant des dépenses en 2006-2007	Différence en 2006-2007	
				Montant	Pourcentage
A. Ressources en personnel					
Postes	300 753	292 110	313 246*	21 136*	7,2
Agents temporaires	49 152	45 394	46 960	1 566	3,4
Consultants	14 258	12 600	10 584	(2 016)	(16,0)
Contrats de louage de services	4 228	3 799	5 345	1 546	40,7
Total A	368 391	353 903	376 135	22 232	6,3
B. Autres ressources					
<i>Voyages et bourses</i>					
Missions de fonctionnaires	8 173	8 123	14 294	6 171	76,0
Voyages de tiers	9 629	18 023	17 323	(700)	(3,9)
Bourses	2 009	3 752	3 256	(496)	(13,2)
Sous total Voyages et bourses	19 811	29 898	34 873	4 975	16,6
<i>Services contractuels</i>					
Conférences	2 883	5 321	4 532	(789)	(14,8)
Honoraires d'experts	1 689	2 654	1 626	(1 028)	(38,7)
Publication	1 445	5 865	493	(5 372)	(91,6)
Autres	34 789	36 806	44 080	7 274	19,8
Sous Total Services contractuels	40 806	50 646	50 731	85	0,2
<i>Dépenses de fonctionnement</i>					
Locaux et entretien	60 309	64 412	51 829	(12 583)	(19,5)
Communications et autres	11 787	7 523	11 170	3 648	48,5
Sous-total Dépenses de fonctionnement	72 097	71 935	62 999	(8 936)	(12,4)
<i>Matériel et fournitures</i>					
Mobilier et matériel	3 290	10 409	2 902	(7 507)	(72,1)
Fournitures	5 605	8 953	4 276	(4 677)	(52,2)
Sous-total Matériel et fournitures	8 896	19 362	7 178	(12 184)	(62,9)
<i>Construction</i>					
	1 232		699	699	
Total B	142 842	171 840	156 480	(15 360)	(8,9)
C. Crédits non affectés		5 257		(5 257)	(100)
Dépenses réelles	511 233	531 000	532 615	1 615	0,3

Source : rapport de gestion financière de l'OMPI pour 2006-2007

* Y compris 17,5 millions de francs suisses au titre d'une provision équivalant à 6% des dépenses de personnel au cours de l'exercice biennal. Cette provision vise à couvrir les obligations financières à long terme de l'Organisation (...) Voir la page 16 du rapport de gestion financière pour 2006-2007.

ANNEXE 6 : RAPPORT SUR LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

Programme (en milliers de francs suisses)	Budget 2006-2007 initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses totales (décaissement et ONL)	Taux d'utilisation par rapport au		Dotation au titre des provisions pour prestations médicales après cessation de service*	Dépenses, y compris la dotation de 6% au titre des provisions*	Taux d'utilisation, y compris la dotation de 6% par rapport au	
				Budget initial	Budget ajusté			Budget initial	Budget ajusté
1. Sensibilisation et communication	13 280	12 897	12 607	94,9%	97,8%	533	13 140	98,9%	101,9%
2. Coordination extérieure	10 743	11 086	10 871	101,2%	98,1%	285	11 156	103,8%	100,6%
3. Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement	12 347	17 486	16 557	134,1%	94,7%	500	17 057	138,1%	97,5%
4. Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique	2 608	1 343	1 323	50,7%	98,5%	47	1 370	52,5%	102,0%
5. Propriété intellectuelle et politique des pouvoirs publics	1 608	371	297	18,5%	80,1%	0	297	18,5%	80,1%
Sous-total OS 1	40 586	43 183	41 655	102,6%	96,5%	1 365	43 020	106,0%	99,6%
6. Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA	37 649	35 995	33 966	90,2%	94,4%	1 157	35 123	93,3%	97,6%
7. Certains pays d'Europe et d'Asie	4 530	4 574	4 399	97,1%	96,2%	207	4 606	101,7%	100,7%
8. Modernisation des institutions de propriété intellectuelle	4 843	4 651	4 257	87,9%	91,5%	133	4 390	90,6%	94,4%
9. Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes	2 114	941	899	42,5%	95,5%	0	899	42,5%	95,5%
10. Application des droits de propriété intellectuelle	2 966	2 732	2 610	88,0%	95,5%	100	2 710	91,4%	99,2%
11. Académie mondiale de l'OMPI	14 327	12 609	11 270	78,7%	89,4%	324	11 594	80,9%	92,0%
Sous-total OS 2	66 429	61 502	57 401	86,4%	93,3%	1 921	59 322	89,3%	96,5%
12. Droit des brevets	2 996	2 544	2 332	77,8%	91,7%	112	2 444	81,6%	96,1%
13. Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	4 954	3 692	3 599	72,6%	97,5%	138	3 737	75,4%	101,2%
14. Droit d'auteur et droits connexes	5 683	6 719	6 392	112,5%	95,1%	291	6 683	117,6%	99,5%
15. Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	4 649	5 899	5 402	116,2%	91,6%	131	5 533	119,0%	93,8%
Sous-total OS 3	18 282	18 854	17 725	97,0%	94,0%	672	18 397	100,6%	97,6%
16. Administration du système du PCT	144 445	153 116	148 921	103,1%	97,3%	5 713	154 634	107,1%	101,0%
17. Réforme du PCT	2 301	2 339	2 261	98,3%	96,7%	81	2 342	101,8%	100,1%
18. Systèmes d'enregistrement de Madrid, de La Haye et de Lisbonne	41 949	44 962	44 607	106,3%	99,2%	1 664	46 271	110,3%	102,9%
19. Information en matière de brevets, classification et normes de propriété industrielle	5 459	6 636	6 154	112,7%	92,7%	330	6 484	118,8%	97,7%
20. Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels	1 270	843	829	65,3%	98,3%	58	887	69,8%	105,2%
21. Services d'arbitrage et de médiation et principes directeurs et procédures concernant les noms de domaines	6 519	6 825	6 123	93,9%	89,7%	217	6 340	97,3%	92,9%
Sous-total OS 4	201 943	214 721	208 895	103,4%	97,3%	8 063	216 958	107,4%	101,0%
22. Direction générale	13 977	12 616	12 442	89,0%	98,6%	539	12 981	92,9%	102,9%
23. Contrôle budgétaire et mobilisation de ressources	4 513	5 323	5 289	117,2%	99,4%	202	5 491	121,7%	103,2%
24. Supervision interne	1 781	1 798	1 627	91,4%	90,5%	73	1 700	95,5%	94,5%
25. Gestion des ressources humaines	15 725	16 629	16 051	102,1%	96,5%	740	16 791	106,8%	101,0%
26. Opérations financières	11 265	11 584	11 979	106,3%	103,4%	566	12 545	111,4%	108,3%
27. Techniques de l'information	38 978	42 659	40 352	103,5%	94,6%	1 071	41 423	106,3%	97,1%
28. Conférences, service linguistique, imprimerie et archives	40 800	41 135	40 054	98,2%	97,4%	1 597	41 651	102,1%	101,3%
29. Gestion des locaux	58 751	54 177	51 840	88,2%	95,7%	389	52 229	88,9%	96,4%
30. Voyages et achats	8 082	9 098	8 406	104,0%	92,4%	308	8 714	107,8%	95,8%
31. Nouvelle construction	4 631	1 709	1 369	29,6%	80,1%	23	1 392	30,1%	81,5%
Sous-total OS 5	198 503	196 728	189 409	95,4%	96,3%	5 508	194 917	98,2%	99,1%
Total	525 743	534 988	515 085	98,0%	96,3%	17 529	532 614	101,3%	99,6%
Crédits non affectés	5 257	156	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
TOTAL	531 000	535 144	515 085	97,0%	96,3%	17 529	532 614	100,3%	99,5%

* Affectation pour tenir compte d'une provision correspondant à 6% des dépenses biennales de personnel en vue de couvrir les engagements financiers à long terme de l'Organisation liés aux cessations de service et aux prestations médicales après cessation de service.

ANNEXE 7 : UTILISATION DU BUDGET ET VARIATION EN 2006-2007

Programme	Budget 2006-2007 initial	Budget ajusté après virements et application de la clause de flexibilité	Dépenses de personnel inscrites au budget initial	Dépenses de personnel réelles (non compris la provision de 6%)	Autres dépenses inscrites au budget initial	Autres dépenses réelles	Dépenses réelles (non compris la provision de 6%)	Variation entre le budget initial et le budget ajusté (%)	Variation des coûts de personnel entre le budget initial et les dépenses réelles (%)	Variation des autres coûts entre le budget initial et les dépenses réelles (%)	Taux d'utilisation (%) Dépenses réelles par rapport au budget initial
(en millier de francs suisses)											
1. Sensibilisation et communication	13 280	12 897	10 840	10 982	2 440	1 625	12 607	97,1	101,3	66,6	94,9
2. Coordination extérieure	10 743	11 086	7 418	8 184	3 325	2 687	10 871	103,2	110,3	80,8	101,2
3. Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement	12 347	17 486	9 205	11 493	3 142	5 064	16 557	141,6	124,9	161,2	134,1
4. Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique	2 608	1 343	2 358	983	250	340	1 323	51,5	41,7	136,0	50,7
5. Propriété intellectuelle et politique des pouvoirs publics	1 608	371	1 121	135	487	162	297	23,1	12,0	33,3	18,5
6. Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA	37 649	35 995	22 909	21 983	14 740	11 983	33 966	95,6	96,0	81,3	90,2
7. Certains pays d'Europe et d'Asie	4 530	4 574	3 266	3 130	1 264	1 269	4 399	101	95,8	100,4	97,1
8. Modernisation des institutions de propriété intellectuelle	4 843	4 651	2 843	2 601	2 000	1 656	4 257	96	91,5	82,8	87,9
9. Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes	2 114	941	1 659	434	455	465	899	44,5	26,2	102,2	42,5
10. Application des droits de propriété intellectuelle	2 966	2 732	2 110	1 980	856	630	2 610	92,1	93,8	73,6	88
11. Académie mondiale de l'OMPI	14 327	12 609	7 559	5 918	6 768	5 352	11 270	88	78,3	79,1	78,7
12. Droit des brevets	2 996	2 544	1 983	1 835	1 013	497	2 332	84,9	92,5	49,1	77,8
13. Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	4 954	3 692	3 006	1 764	1 948	1 835	3 599	74,5	58,7	94,2	72,6
14. Droit d'auteur et droits connexes	5 683	6 719	3 966	5 045	1 717	1 347	6 392	118,2	127,2	78,5	112,5
15. Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	4 649	5 899	2 238	3 378	2 411	2 024	5 402	126,9	150,9	83,9	116,2
16. Administration du système du PCT	144 445	153 116	121 699	117 539	22 776	31 382	148 921	106	96,6	137,8	103,1
17. Réforme du PCT	2 301	2 339	1 831	1 909	470	352	2 261	101,7	104,3	74,9	98,3
18. Systèmes d'enregistrement de Madrid, de La Haye et de Lisbonne	41 949	44 962	33 710	37 224	8 239	7 383	44 607	107,2	110,4	89,6	106,3
19. Information en matière de brevets, classification et normes de propriété industrielle	5 459	6 636	5 028	5 630	431	524	6 154	121,6	112,0	121,6	112,7
20. Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels	1 270	843	1 209	750	61	79	829	66,4	62,0	129,5	65,3
21. Services d'arbitrage et de médiation et principes directeurs et procédures concernant les noms de domaines	6 519	6 825	5 148	4 779	1 371	1 344	6 123	104,7	92,8	98,0	93,9
22. Direction générale	13 977	12 616	12 545	11 737	1 432	705	12 442	90,3	93,6	49,2	89,0
23. Contrôle budgétaire et mobilisation de ressources	4 513	5 323	3 311	3 534	1 202	1 755	5 289	117,9	106,7	146,0	117,2
24. Supervision interne	1 781	1 798	1 383	1 374	398	253	1 627	101,0	99,3	63,6	91,4
25. Gestion des ressources humaines	15 725	16 629	13 069	14 052	2 656	1 999	16 051	105,7	107,5	75,3	102,1
26. Opérations financières	11 265	11 584	10 424	10 907	841	1 072	11 979	102,8	104,6	127,5	106,3
27. Techniques de l'information	38 978	42 659	17 134	20 954	21 844	19 398	40 352	109,4	122,3	88,8	103,5
28. Conférences, service linguistique, imprimerie et archives	40 800	41 135	30 007	30 349	10 793	9 705	40 054	100,8	101,1	89,9	98,2
29. Gestion des locaux	58 751	54 177	9 171	10 817	49 580	41 023	51 840	92,2	117,9	82,7	88,2
30. Voyages et achats	8 082	9 098	5 783	6 829	2 299	1 577	8 406	112,6	118,1	68,6	104,0
31. Nouvelle construction	4 631	1 709	*0	377	4 631	992	1 369	36,9		21,4	29,6
Total	525 743	534 988	353 933	358 606	171 840	156 479	515 085	101,8	101,3	91,1	98,0
Crédits non affectés	5 257	156		0		0	0				
TOTAL	531 000	535 144	353 933	358 606	171 840	156 479	515 085	100,8	101,3	91,1	97,0

ANNEXE 8 : POSTES ET EFFECTIF PRÉVUS ET RÉELS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2006-2007

Programme	Programme et budget 2006-2007 initialement approuvé					Postes résultant de l'application de la clause de flexibilité		Nombre réel à fin décembre 2007					Différence					Personnel en place						% de l'effectif total
	DG/ VDG/ SDG*	D	P	G	TOTAL	P	G	DG/ VDG/ SDG	D	P	G	TOTAL	DG/ VDG/ SDG	D	P	G	TOTAL	Posts	ST GS	SLC	SSA	Consult.	TOTAL	
1. Sensibilisation et communication	-	1	15	9	25	-	-	-	-	13	11	24	-	(1)	(2)	2	(1)	24	9	-	2	2	37	2,93%
2. Coordination extérieure	1	2	8	3	14	-	-	1	4	8	3	16	-	2	-	-	2	16	1	1	1	-	19	1,51%
3. Utilisation stratégique de la propriété intellectuelle au service du développement	-	3	13	6	22	-	-	-	2	18	11	31	-	(1)	5	5	9	29	6	-	1	2	38	3,01%
4. Utilisation du droit d'auteur dans l'environnement numérique	-	2	3	-	5	-	-	-	1	1	-	2	-	(1)	(2)	-	(3)	2	1	-	-	-	3	0,24%
5. Propriété intellectuelle et politique des pouvoirs publics	-	1	1	-	2	-	-	-	-	1	-	1	-	(1)	-	-	(1)	1	-	-	-	-	1	0,08%
Total – Objectif stratégique Un	1	9	40	18	68	-	-	1	7	41	25	74	-	(2)	1	7	6	72	17	1	4	4	98	7,77%
6. Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, PMA	1	5	28	15	49	-	-	1	5	27	12	45	-	-	(1)	(3)	(4)	44	9	1	-	7	61	4,84%
7. Certains pays d'Europe et d'Asie	-	1	5	2	8	-	-	-	-	5	2	7	-	(1)	-	-	(1)	5	1	-	-	-	6	0,48%
8. Modernisation des institutions de propriété intellectuelle	-	1	4	1	6	-	-	-	1	4	2	7	-	-	-	1	1	7	1	-	-	-	8	0,63%
9. Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes	-	-	3	1	4	-	-	-	-	2	1	3	-	-	(1)	-	(1)	3	-	-	-	-	3	0,24%
10. Application des droits de propriété intellectuelle	-	1	4	2	7	-	-	-	1	3	1	5	-	-	(1)	(1)	(2)	4	-	-	-	2	6	0,48%
11. Académie mondiale de l'OMPI	-	1	10	6	17	-	-	-	1	7	5	13	-	-	(3)	(1)	(4)	13	1	2	2	1	19	1,51%
Total – Objectif stratégique deux	1	9	54	27	91	-	-	1	8	48	23	80	-	(1)	(6)	(4)	(11)	76	12	3	2	10	103	8,17%
12. Droit des brevets	-	-	3	2	5	-	-	-	-	3	2	5	-	(1)	-	-	-	5	-	-	1	-	6	0,48%
13. Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	-	1	4	3	8	-	-	-	-	3	1	4	-	(1)	(1)	(2)	(4)	4	-	1	-	-	5	0,40%
14. Droit d'auteur et droits connexes	1	1	3	3	8	-	-	1	1	5	2	9	-	-	2	(1)	1	9	2	-	-	1	12	0,95%
15. Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	-	-	6	-	6	-	-	-	-	5	2	7	-	-	(1)	2	1	6	3	1	-	-	10	0,79%
Total – Objectif stratégique trois	1	2	16	8	27	-	-	1	1	16	7	25	-	(1)	-	(1)	(2)	24	5	2	1	1	33	2,62%
16. Administration du système du PCT	1	5	125	206	337	14	13	1	1	128	213	343	-	(4)	3	7	6	328	109	-	22	5	464	36,80%
17. Réforme du PCT	-	1	2	1	4	-	-	-	1	2	1	4	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	4	0,32%
18. Systèmes d'enregistrement de Madrid, de La Haye et de Lisbonne	1	3	37	59	100	6	7	1	2	40	70	113	-	(1)	3	11	13	106	16	3	24	2	151	11,97%
19. Information en matière de brevets, classification et normes de propriété industrielle	-	-	8	7	15	-	-	-	-	10	9	19	-	-	2	2	4	18	-	-	-	1	19	1,51%
20. Classifications internationales dans le domaine des marques et des dessins et modèles industriels	-	-	2	1	3	-	-	-	-	1	1	2	-	-	(1)	-	(1)	2	-	-	-	-	2	0,16%
21. Services d'arbitrage et de médiation et principes directeurs et procédures concernant les noms de domaines	-	-	8	5	13	-	-	-	-	8	5	13	-	-	-	-	-	13	3	9	-	1	26	2,06%
Total – Objectif stratégique quatre	2	9	182	279	472	20	20	2	4	189	299	494	-	(5)	7	20	22	471	128	12	46	9	666	52,82%
22. Direction générale	2	7	13	4	26	-	-	1	3	17	8	29	(1)	(4)	4	4	3	28	3	-	-	-	31	2,46%
23. Contrôle budgétaire et mobilisation de ressources	-	1	7	2	10	2	-	-	1	5	3	9	-	-	(2)	1	(1)	7	-	1	-	-	8	0,63%
24. Supervision interne	-	1	3	1	5	-	-	-	1	3	-	4	-	-	-	(1)	(1)	2	1	-	1	-	4	0,32%
25. Gestion des ressources humaines	-	1	17	19	37	1	-	-	1	17	20	38	-	-	-	1	1	35	9	-	1	-	45	3,57%
26. Opérations financières	-	1	8	21	30	1	-	-	1	11	22	34	-	-	3	1	4	31	7	5	1	-	44	3,49%
27. Techniques de l'information	-	1	33	12	46	1	1	-	1	37	14	52	-	-	4	2	6	48	4	2	-	5	59	4,68%
28. Conférences, service linguistique, imprimerie et archives	-	2	31	51	84	-	1	1	-	34	48	83	1	(2)	3	(3)	(1)	82	24	-	1	-	107	8,49%
29. Gestion des locaux	-	1	7	17	25	-	-	1	1	8	16	26	1	-	1	(1)	1	26	6	-	2	1	35	2,78%
30. Voyages et achats	-	-	6	8	14	1	1	-	1	9	12	22	-	1	3	4	8	20	4	1	-	1	26	2,06%
31. Nouvelle construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2	0,16%
Total – Objectif stratégique cinq	2	15	125	135	277	6	3	3	10	141	143	297	1	(5)	16	8	20	279	58	9	7	8	361	28,63%
Total	7	44	417	467	935	26	23	8	30	435	497	970	1	(14)	18	30	35	922	220	27	60	32	1'261	100,00%
Crédits non affectés	-	-	-	-	-	-	-	-	13	-	1	14	-	13	-	1	14	-	-	-	-	-	-	0,00%
TOTAL	7	44	417	467	935	26	23	8	43	435	498	984	1	(1)	18	31	49	922	220	27	60	32	1'261	100,00%

* Les VDG et SDG peuvent avoir plusieurs programmes sous leur supervision. Toutefois, aux fins de budgétisation, le poste occupé par chacun d'entre eux n'apparaît que dans un seul programme.

** Un poste D.2 a été reclassé au niveau de SDG pour la période allant du 1er décembre 2006 au 30 novembre 2009, conformément à la décision prise par le Comité de coordination (paragraphe 77.i) du document WO/CC/54/3 Corr.).